

# BELGISCHE SENAAAT

ZITTING 1997-1998

6 DECEMBER 1997

Parlementaire commissie van onderzoek  
betreffende de gebeurtenissen in  
Rwanda

## VERSLAG

NAMENS DE ONDERZOEKSCOMMISSIE  
UITGEBRACHT DOOR  
DE HEREN MAHOUX EN  
VERHOFSTADT

## BIJLAGE 2

### VERSLAG

VAN DE ZENDING NAAR RWANDA VAN DE  
HEER PHILIPPE MAHOUX, ONDERVOOR-  
ZITTER VAN DE PARLEMENTAIRE  
COMMISSIE VAN ONDERZOEK BETREF-  
FENDE DE GEBEURTENISSEN IN RWANDA,  
(23 TOT 30 AUGUSTUS 1997)

Aan de werkzaamheden van de commissie hebben deelgenomen :

1. Leden:

— De heer Swaelen, voorzitter.  
— De heren Mahoux en Verhofstadt, ondervoorzitters en rapporteurs.  
— Mevrouw Bribosia-Picard, de heren Caluwé, Ceder, De Decker, Destexhe,  
Goris, Hostekint, Hotyat, mevrouw Lizin, de heer Moens, de dames Thijs en  
Willame-Boonen.

2. Leden met raadgevende stem:

— De heer Anciaux, mevrouw Dua en de heer Jonckheer.

*Zie:*

**Gedr. St. van de Senaat:**

**1-611 - 1996/1997:**

Nr. 1: Voorstel van de heer Swaelen.  
Nr. 2: Amendement.  
Nr. 3: Voorstel van het Bureau.  
Nr. 4: Tekst aangenomen door de Senaat.

**1-611 - 1997/1998:**

Nr. 5: Voorstel van het Bureau aangenomen in plenaire vergadering.  
Nr. 6: Voorstel van de voorzitter aangenomen in plenaire vergadering.  
Nr. 7: Verslag.  
Nr. 8: Bijlagen.

# SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1997-1998

6 DÉCEMBRE 1997

Commission d'enquête parlementaire  
concernant les événements du Rwanda

## RAPPORT

FAIT AU NOM  
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
PAR MM. MAHOUX ET  
VERHOFSTADT

## ANNEXE 2

### RAPPORT

DE LA MISSION EFFECTUÉE AU RWANDA  
DE M. PHILIPPE MAHOUX, VICE-PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
PARLEMENTAIRE CONCERNANT  
LES ÉVÉNEMENTS DU RWANDA, AU  
RWANDA (23 AU 30 AOÛT 1997)

Ont participé aux travaux de la commission :

1. Membres:

— M. Swaelen, président.  
— MM. Mahoux et Verhofstadt, vice-présidents et rapporteurs.  
— Mme Bribosia-Picard, MM. Caluwé, Ceder, De Decker, Destexhe, Goris,  
Hostekint, Hotyat, Mme Lizin, M. Moens, Mmes Thijs et Willame-Boonen.

2. Membres avec voix consultative:

— M. Anciaux, Mme Dua et M. Jonckheer.

*Voir:*

**Documents du Sénat:**

**1-611 - 1996/1997:**

N° 1: Proposition de M. Swaelen.  
N° 2: Amendement.  
N° 3: Proposition du Bureau.  
N° 4: Texte adopté par le Sénat.

**1-611 - 1997/1998:**

N° 5: Proposition du Bureau adoptée en séance plénière.  
N° 6: Proposition du président adoptée en séance plénière.  
N° 7: Rapport.  
N° 8: Annexes.

**VERSLAG VAN DE ZENDING NAAR RWANDA VAN DE HEER PHILIPPE MAHOX, ONDERVOORZITTER VAN DE PARLEMENTAIRE COMMISSIE VAN ONDERZOEK BETREFFENDE DE GEBEURTENISSEN IN RWANDA, VAN 23 TOT 30 AUGUSTUS 1997**

Deelnemers :

De heer Philippe Mahoux, ondervoorzitter van de Parlementaire onderzoekscommissie.

De heer Stef Vandeginste, vorser bij het Studiecentrum voor het gebied van de Grote Meren in Afrika.

Verslag van de zending :

**Zaterdag 23 augustus en zondag 24 augustus 1997**

Onthaal te Kigali door de heer Jean Lint, Belgisch ambassadeur, de heer Sigurd Schelstraete, eerste secretaris bij de Belgische ambassade, de heer Robert Schriewer, hoofd van de Afdeling ontwikkelingsamenwerking van het ABOS, en de heer René Chantraine, militair attaché bij de Belgische ambassade.

Eedaflegging van de heer Stef Vandeginste.

Onderzoek van de bestaande toestand in Rwanda en gedachte-wisseling. Voorstelling van het doel van de zending en vorderings-rapportage over de werkzaamheden van de Parlementaire onderzoekscommissie. Voorbereiding van het programma van de zending. Bezoek aan de stad Kigali en aan de herdenkingsplaats van de genocide op de Mont Rebero.

**Maandag 25 augustus 1997**

Onderhoud met de heer Joseph Sebarenzi, voorzitter van de «Assemblée nationale», en met mevrouw Jacqueline Muhongayire, ondervoorzitster van de «Assemblée nationale».

Toelichting over de achtergronden en de oogmerken van de zending: het raadplegen van het archief van de «Assemblée nationale», bezoek aan de herdenkingsplaatsen van de genocide, onderhoud met de verschillende overheden bij de «Assemblée nationale» en ontmoeting met ooggetuigen van de gebeurtenissen. Toelichting van het belang dat het archief heeft voor de doelstellingen en de voortgang van de Parlementaire onderzoekscommissie.

Uitwisseling van voorstellen inzake het officieel programma van de zending: raadplegen van het archief, bezoek aan herdenkingsplaats, ontmoeting met burgerlijke en militaire getuigen, onder wie leden van de ex-FAR, ontmoeting met een afvaardiging van gedeputeerden, ontmoeting met een verantwoordelijke van het gerechtelijk apparaat.

Onderhoud met de heer Jan Lenssen, witte pater.

De heer Lenssen is in november 1993 naar Rwanda teruggekeerd nadat hij er sinds 1973 verscheidene jaren had geleefd. Bij zijn terugkeer heeft hij kunnen vaststellen dat er op het politieke niveau drie belangrijke feiten te vermelden waren: het «spel» rond de Akkoorden van Arusha, de grote vrees bij de bevolking en de discussies rond het mandaat van Unamir, dat uiteindelijk niet meer ernstig werd genomen. Hij maakte deel uit van een *ad-hoc* groep «Justice et Paix», die reeds in januari 1994 het verspreiden van wapens aan het licht had gebracht. Dat gebeurde in de gemeenten en vooral leden van de MRND hebben er ontvangen.

Meer dan een week voor 6 april hebben zowat 120 Tutsi's hun toevlucht gezocht in de parochie van pater Lenssen te Nyamirambo (Kigali). In de ochtend van 7 april zijn nog andere Tutsi's maar ook een aantal Hutu's in de kerk aangekomen. Vanaf het

**RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUÉE AU RWANDA DE M. PHILIPPE MAHOX, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS DU RWANDA, AU RWANDA DU 23 AU 30 AOÛT 1997**

Composition de la mission :

M. Philippe Mahoux, vice-président de la Commission d'enquête parlementaire.

M. Stef Vandeginste, chercheur au Centre d'étude de la région des Grands Lacs d'Afrique.

Rapport de la mission :

**Samedi 23 août 1997 et dimanche 24 août 1997**

Accueil à Kigali par M. Jean Lint, ambassadeur de la Belgique, M. Sigurd Schelstraete, premier secrétaire de l'ambassade de Belgique, M. Robert Schriewer, chef de la Section de coopération A.G.C.D., et M. René Chantraine, attaché militaire de l'ambassade de Belgique.

Prestation de serment par M. Stef Vandeginste.

Analyse de la situation actuelle au Rwanda et discussion. Présentation de l'objet de la mission et de l'avancement des travaux de la commission d'enquête. Préparation du programme de la mission. Visite de la ville de Kigali et du site de commémoration du génocide au Mont Rebero.

**Lundi 25 août 1997**

Entretien avec M. Joseph Sebarenzi, président de l'Assemblée nationale, et Mme Jacqueline Muhongayire, vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Présentation du contexte et des objets de la mission: consultation des archives de l'Assemblée nationale, visite de sites de commémoration du génocide, entretien avec des autorités au niveau de l'Assemblée nationale et rencontres de témoins oculaires des événements. Explication de l'intérêt des archives dans le cadre des objectifs et de l'avancement des travaux de la commission d'enquête.

Échange de propositions pour le programme officiel de la mission: consultation des archives, visite d'un site de commémoration, rencontre de témoins civils et militaires (y compris ex-F.A.R.), rencontre d'une délégation de députés, rencontre d'un responsable de l'appareil judiciaire.

Entretien avec M. Jan Lenssen, père blanc.

M. Lenssen était rentré au Rwanda en novembre 1993, après y avoir vécu pendant des années depuis 1973. À son retour, il a constaté, sur le plan politique, trois éléments importants: le «jeu» des Accords d'Arusha, la grande peur au sein de la population et les discussions concernant le mandat de la Minuar qui, finalement, n'était plus prise au sérieux. Il faisait partie d'un groupe *ad hoc* «Justice et Paix», qui, déjà en février 1994, avait dénoncé la distribution d'armes. Ces distributions se faisaient au niveau de la commune et surtout aux membres du M.R.N.D.

Plus d'une semaine avant le 6 avril, quelque 120 Tutsis s'étaient réfugiés à la paroisse du père Lenssen à Nyamirambo (Kigali). Le matin du 7 avril, d'autres Tutsis, mais également des Hutus, sont arrivés dans l'église. À partir de midi, les groupes d'Interahamwe

middaguur werden er groepen van Interahamwe op de markt gevormd en na de middag is het bloedbad begonnen. Op donderdagmiddag werden er in de parochie van pater Lenssen 40 à 50 personen gedood door militairen. De meeste doden rond de parochie zijn gevallen op vrijdag 8 april. De milities bestonden uit jongeren uit de buurt die hun slachtoffers goed kenden. Hun aanvoerders waren in vele gevallen gewapend en zij waren omkaderd door de presidentiële wacht.

Op zondag werden de Fransen (en één Zaïrees) die zich in de parochie bevonden, geëvacueerd. Op woensdag heeft Unamir de twee Belgen van de parochie geëvacueerd.

Onderhoud met de heer Jan Nachtergaele, directeur van de Belgische school te Kigali.

De heer Nachtergaele doet eerst bondig het verhaal over van de moord op mevrouw Claire Beckers, haar echtgenoot de heer Isaïe Bucyana, en hun dochter Katia Bucyana. Op donderdag 7 april werden zij voor de eerste keer overvallen in hun huis in Nyamirambo. Op 8 april heeft het peloton Ramadan van Unamir Myamirambo verlaten zonder de familie Bucyana te evacueren. Volgens informatie waarover de heer Nachtergaele beschikt, mocht het peloton geen gemengde koppels evacueren ofschoon het dat zelf had voorgesteld. Op zaterdag 9 april werd het gezin Bucyana dan vermoord.

Gemengde koppels waren het mikpunt. Onder hen het gezin van mevrouw Annie Roland en haar echtgenoot Jean Mugwaneza, die te Kicukiro werden omgebracht. Hun zoon heeft kunnen onderduiken en heeft vervolgens zijn toevlucht gezocht in het door Unamir betrokken huis bij de Belgische school. De heer Paul Dooms en zijn Rwandese echtgenote zijn daar ook heen gevlucht op zondag.

De heer Nachtergaele heeft de dood van de 10 Belgische paracommando's eerst op donderdagavond of vrijdagochtend vernomen. De Belgische blauwhelmen bij de Belgische school, met wie hij goede betrekkingen onderhield, hebben er donderdagochtend niet over gesproken. De personen die samengebracht werden bij de Belgische school werden naar de «École française» geëvacueerd op maandag 11 april. Van daaruit werden zij naar de luchthaven geëvacueerd.

Onderhoud met de heren Michel Ruyters, Lionel Lefebvre en Pieter Lenaerts, paters Salesianen bij de «École Technique Officielle — ETO» te Kicukiro (Kigali).

De heer Ruyters komt in de eerste plaats terug op de verklaring van de apostolisch nuntius na zijn drie uur lang durend onderhoud met kolonel Alexis Kanyarengwe (FPR) op maandag 4 april. De nuntius is dan naar de ETO gegaan en heeft er gezegd: «Dit is het einde.»

De heer Ruyters heeft ons het volgende meegedeeld: «De nacht van 6 april was vrij kalm, enkele schoten vanaf de buurt van Kanombe niet te na gesproken. Op 7 april 's ochtends heeft Unamir de voormalige minister, de heer Boniface Ngunlinzira, naar de ETO gebracht (bijlage 1). Selectieve moordpartijen, een «selectieve genocide» waren toen aan de gang. Na de middag stroomden de vluchtelingen toe; de gewonden werden verzorgd. Op zondag heeft pater Michel Unamir geholpen de Belgen in het kwartier van Kicukiro te lokaliseren. Op zondagavond waren er 143 buitenlanders bijeen in de ETO. Op maandagochtend is er een patrouille van tien Fransen aangekomen om uitsluitend de Fransen en de Italianen te evacueren, wat luitenant Lemaire (Unamir) heeft geweigerd. Hij heeft met de Fransen een akkoord bereikt om ook de Belgen tegelijkertijd te evacueren en dat is dan op maandag gebeurd. Hij heeft echter geweigerd de heer Ngunlinzira samen met de anderen te evacueren. Luitenant Lemaire heeft ook gezegd dat Unamir nog drie weken zou blijven om de vluchtelingen te beschermen. Volgens de burgemeester van Kicukiro heeft Unamir in normale omstandigheden de ETO aan de gendarmerie overgedragen en is het bloedbad onmiddellijk na het vertrek van Unamir op maandagmiddag begonnen.»

se sont formés au marché, et dans l'après-midi, les assassinats ont commencé. Le jeudi après-midi, entre 40 et 50 personnes ont été tuées par des militaires dans la paroisse du père Lenssen. La plupart des massacres aux alentours de la paroisse ont eu lieu le vendredi 8 avril. Les miliciens étaient des jeunes du quartier qui connaissaient bien leurs victimes. Leurs leaders étaient souvent armés et ils étaient encadrés par la garde présidentielle.

Le dimanche, les Français (et un Zaïrois) qui se trouvaient à la paroisse ont été évacués. Le mercredi, la Minuar a évacué les deux Belges de la paroisse.

Entretien avec M. Jan Nachtergaele, directeur de l'École belge à Kigali.

M. Nachtergaele revient d'abord brièvement sur l'assassinat de Mme Claire Beckers, son mari M. Isaïe Bucyana et leur fille Katia Bucyana. Ils ont été attaqués une première fois le jeudi 7 avril chez eux à Nyamirambo. Le vendredi 8 avril, le peloton Ramadan (Minuar) a quitté Nyamirambo sans évacuer la famille Bucyana. Selon les informations de M. Nachtergaele, le peloton n'aurait pas été autorisé à évacuer des couples mixtes, bien qu'il l'ait proposé. Le samedi 9 avril, la famille Bucyana a été assassinée.

Les couples mixtes étaient ciblés. Parmi eux, la famille de Mme Annie Roland et de son mari Jean Mugwaneza, qui ont été tués à Kicukiro; leur fils a pu se cacher et se réfugier ensuite dans la maison occupée par la Minuar près de l'École belge. M. Paul Dooms et son épouse rwandaise s'y sont réfugiés également le dimanche.

M. Nachtergaele n'était pas au courant de la mort des dix paras belges jusqu'au jeudi soir ou vendredi matin. Les Casques bleus belges à l'École belge, avec qui il avait de bonnes relations, n'en ont pas parlé le jeudi matin. L'évacuation vers l'École française des personnes regroupées près de l'École belge a eu lieu le lundi 11 avril. C'est de là que l'évacuation s'est effectuée vers l'aéroport.

Entretien avec M. Michel Ruyters, M. Lionel Lefebvre et M. Pieter Lenaerts, pères salésiens à l'École technique officielle E.T.O. à Kicukiro (Kigali).

M. Ruyters revient d'abord sur les mots du nonce apostolique suite à son entretien, pendant trois heures, avec le colonel Alexis Kanyarengwe (F.P.R.) le lundi 4 avril. Le nonce s'est rendu à l'E.T.O. et y a dit: «C'est fini.»

Il déclare ensuite: «La nuit du 6 avril était relativement calme, sauf quelques tirs venant du côté de Kanombe. Le matin du 7 avril, la Minuar a conduit l'ancien ministre M. Boniface Ngunlinzira à l'E.T.O. (annexe 1). Des assassinats sélectifs, un «génocide sélectif», avaient commencé. Dans l'après-midi, des réfugiés affluaient, les blessés étaient soignés. Le dimanche, le père Michel a aidé la Minuar à localiser les Belges dans le quartier de Kicukiro. Le dimanche soir, 143 expatriés étaient regroupés à l'E.T.O. Le lundi matin, une patrouille de dix Français est arrivée pour évacuer uniquement les Français et les Italiens, ce que le lieutenant Lemaire (Minuar) a refusé. Il a obtenu un accord des Français pour évacuer les Belges en même temps, ce qui s'est fait le lundi. Il a refusé que M. Ngunlinzira soit évacué en même temps que les rapatriés. Lemaire disait également que la Minuar resterait encore trois semaines pour protéger les réfugiés. Selon le bourgmestre de Kicukiro, la Minuar a rendu l'E.T.O. à la gendarmerie «en bonne et due forme», bien que les massacres aient commencé tout de suite après le départ de la Minuar le lundi après-midi.»

De heer Ruyters heeft er ook op gewezen dat er enkele ontmoetingen hebben plaatsgevonden tussen kolonel Rusatira en voormalig minister Ngunlinzira in de ETO en dat de heer Ngunlinzira de indruk had dat majoor Rusatira en majoor Ndingiliyimana kolonel Bagosora aan de dijk wilden zetten.

Onderhoud met mevrouw Frieda Schaubroeck en met mevrouw Marleen Creve, zusters bernardijnen in het «Centre Hospitalier de Kigali» (CHK).

De zusters verklaren de eerste schoten gehoord te hebben op donderdag 7 april rond 5 uur 's ochtends. Een aantal personen hebben toevlucht gezocht in de school van de zusters bernardijnen. Nadien hebben de zusters vernomen dat het merendeel van de vluchtelingen daar gebleven is tot 30 april, wanneer de militairen langsgesproken zijn om de mannen op te pikken en ze te doden. De gendarmerie zou de vrouwen en de kinderen zijn komen beschermen. Op een totaal van 750 leerlingen en werkkrachten werd er ongeveer een honderdtal gedood.

Zuster Schaubroeck wijst erop dat de overheid vastbesloten is tot de wederopbouw over te gaan. Zij stelt vast dat er een behoefte bestaat aan morele opvoeding van de bevolking: heel wat personen zijn om geen andere reden achter de tralies gevlogen dan door de jaloezies van degenen die hen verklikt hebben.

### **Dinsdag 26 augustus 1997**

Bezoek aan het archief van het secretariaat van het politiek bureau van het FPR.

Het archief van het politiek bureau van het FPR bestaat uit:

1. Opnamen van de uitzendingen van Radio Rwanda, RTL en Radio Muhabura. De eerste opnamen dateren van 1993 zonder enige regelmaat te vertonen. De laatste van 19 juni 1994. Zowat 2 000 uren uitzendingen van Radio Rwanda en RTL werden opgenomen en zijn beschikbaar in cassettes van 60 en 90 minuten. Bijna al het geluidsmateriaal werd gekopieerd door het Internationaal Tribunaal voor Rwanda. Er werd een chronologisch register opgesteld en daarbij komt nog een register per trefwoord.

2. Videocassettes met een kopie van een aantal uitzendingen van CNN, BBC en andere internationale producties (bijv.: «La république est devenue folle» van Luc De Heusch); documentaires van ORINFOR over de voorgeschiedenis van de genocide; opnamen gemaakt door het FPR in de loop van de maanden april, mei en juni 1994 met getuigenissen van overlevenden, gewonden en anderen.

3. Enkele schriftelijke documenten: werken van J.P. Chrétien, «African Rights» en anderen; enkele losse documenten aangekomen in verlaten huizen (lijsten van personen op te leiden in het wapengebruik, van personen die wapens ontvangen hebben, van personen belast met de controles bij de wegversperringen).

De verantwoordelijken ter plaatse bevestigen dat er geen archiefstukken of andere schriftelijke documenten van de «Assemblée nationale» afkomstig zijn. In het lokaal bevinden zich nochtans talrijke ordners, waarvan sommige teruggaan tot de jaren 80. Andere maken dan gewag van toespraken, het overvliegen van het grondgebied en landingen.

Onderhoud met mevr. Macha Sinégre-David, projectleidster en Mr. Jacques Van Gelder, secretaris-generaal van «Avocats Sans Frontières» (ASF) — Project «Justice pour Tous.»

Sedert de wet tot oprichting van de balie in Rwanda begin augustus 1997 is bekendgemaakt, heeft ASF zijn activiteiten geschorst wat de pleidooien betreft tot wanneer de balie is opgericht en de advocaten op 30 augustus de eed zouden afleggen.

M. Ruyters a également souligné qu'il y a eu quelques rencontres entre le colonel Rusatira et l'ancien ministre Ngunlinzira à l'E.T.O. et que M. Ngunlinzira avait l'impression que le major Rusatira et le major Ndingiliyimana tentaient de mettre de côté le colonel Bagosora.

Entretien avec Mme Frieda Schaubroeck et Mme Marleen Creve, sœurs bernardines au Centre Hospitalier de Kigali (C.H.K.)

Les sœurs ont entendu les premiers tirs vers 5 heures le matin du jeudi 7 avril. Des gens sont venus se réfugier à l'école des sœurs bernardines. Par après, les sœurs ont appris que la plupart des réfugiés y sont restés jusqu'au 30 avril, quand les militaires sont venus chercher les hommes pour les tuer. La gendarmerie serait venue protéger les femmes et les enfants. Sur un total de 750 élèves et travailleurs, environ 100 ont été tués.

Sœur Schaubroeck souligne la grande volonté de reconstruction de la part des autorités. Elle constate un besoin d'éducation morale de la population; beaucoup de détenus ne le sont qu'à cause de la jalousie de ceux qui les ont dénoncés.

### **Mardi 26 août 1997**

Visite aux archives au secrétariat du bureau politique du parti F.P.R.

Les archives du bureau politique du F.P.R. sont composées de :

1. Enregistrements d'émissions de Radio Rwanda, R.T.L.M. et Radio Muhabura. Les enregistrements ont commencé (sans être systématiques) au cours de l'année 1993. Les derniers enregistrements datent du 19 juin 1994. Environ 2 000 heures d'émissions de Radio Rwanda et R.T.L.M. ont été enregistrées et sont disponibles sous forme de cassette de 60 et 90 minutes. La quasi-totalité a été copiée par le Tribunal international pour le Rwanda. Un registre chronologique a été fait; un registre par mots-clefs sera ajouté.

2. Des cassettes vidéo avec des copies de certaines émissions de C.N.N., B.B.C. et autres productions internationales (p. ex.: «La république est devenue folle» de Luc De Heusch); des documentaires de l'O.R.I.N.F.O.R. sur les antécédents du génocide; des enregistrements faits par le F.P.R. au cours des mois d'avril, mai et juin 1994 avec des témoignages de rescapés, blessés et autres témoins.

3. Quelques documents écrits: ouvrages de J.P. Chrétien, (African Rights) et autres; quelques documents non systématiques trouvés dans des maisons abandonnées (des listes de personnes à former dans l'utilisation des armes, de personnes qui ont reçu des armes, de personnes affectées aux contrôles des barrages).

Le personnel en charge affirme qu'il n'y a pas d'archives ou autres documents écrits qui seraient venus de l'Assemblée nationale. Pourtant, de nombreux classeurs se trouvent dans le local, certains datent de la fin des années 80, d'autres portent des références comme «Discours», «Survols et atterissages».

Entretien avec Mme Macha Sinégre-David, chef de projet, et Me Jacques Van Gelder, secrétaire général de «Avocats Sans Frontières (A.S.F.)» — Projet «Justice pour Tous».

Depuis la publication de la loi portant création du Barreau au Rwanda au début du mois d'août 1997, les activités d'A.S.F. ont été suspendues au niveau des plaidoyers, en attendant l'installation du barreau et la prestation de serment par les avocats le 30 août 1997.

ASF heeft een aantal resultaten geboekt (hoorzittingen met gesloten deuren, afstappingen ter plaatse, medische rapporten, uitstel, vrijspraak) voor individuele dossiers alsook de magistratuur en de bevolking in haar geheel tot een andere zienswijze op de taak van de advocaat weten te brengen. Jammer genoeg is ASF om veiligheidsredenen niet actief in een aantal verwijderde prefecturen en verlopen de betrekkingen met sommige gevangenisdirecteuren en Rwandese advocaten stroef. Om de overvolle gevangissen te ontlasten werd de invrijheidstelling van minderjarigen, zieken en bejaarden in het vooruitzicht gesteld.

### **Woensdag 27 augustus 1997**

Bezoek aan de herdenkingsplaats van de genocide te Murambi, gemeente Nyamagabe, prefectuur Gikongoro.

De zending werd begeleid door mevr. Jacqueline Muhongayire, ondervoorzitster van de «Assemblée nationale», de h. Aron Makuba, volksvertegenwoordiger en voorzitter van de Commissie voor de Buitenlandse Betrekkingen, en de heer Félix Ziglinshuti, prefect van Gikongoro.

De herdenkingsplaats bestaat uit een twintigtal gebouwen van een secundaire school in opbouw. Duizend uit massagraven opgegraven lichamen werden er uitgesteld. De zending heeft een bloemenkrans neergelegd aan de voet van het herdenkingsmonument.

Volgens getuigen werden vanaf 7 april 1994 duizenden vluchtelingen samengedreven in de school in opbouw om te voorkomen dat zij naar de grens met Burundi zouden vluchten. De plaatselijke bevolking zou geholpen hebben bij het transport. Op 20 en 21 april 1997 zouden er 30 à 50 000 personen afgemaakt zijn. Er werd een massagraf met 18 000 lichamen ontdekt; 600 kinderlijkjes werden teruggevonden in een beerput. Met verontwaardiging wijzen onze gesprekspartners erop dat de militairen van de «Opération Turquoise» alsook die van Unamir vlak naast die massagraven de groet aan de vlag brachten.

Onderhoud met de h. Paul Dooms, adviseur bij het kabinet van de minister van Landbouw.

Volgens de h. Dooms werd in 1988 bij de presidentsverkiezingen een harde kern gevormd rond president Habyarimana. Deze harde kern wilde koste wat kost aan de macht blijven, wat tot uiting is gekomen in het stelen van 's lands rijkdommen en de absolute weigering de vluchtelingen te laten terugkeren. De regering was op de hoogte van de aanval van het FPR in oktober 1990. Heel het proces van Arusha vormde een verkapt manier om de rookgordijn op te trekken voor de leden van de harde kern die op datzelfde tijdstip de Interahamwe hebben opgericht en RTLM hebben geïnstalleerd.

Dat neemt niet weg dat een deel van die harde kern, bijvoorbeeld Félicien Kabuga, die een aantal familieleden (Tutsi's) verloren heeft, de situatie niet in de hand kon houden wegens de gebeurtenissen rond de genocide. Er was ongetwijfeld een onmiskenbare voorbereiding aan de gang om politieke tegenstanders uit de weg te ruimen doch niet meer dan een kleine minderheid stuurde aan op een volkenmoord. De armoede en de vrees van de bevolking heeft een nog ruimer effect gehad dan de autoriteiten wilden bereiken.

Op 7 april 1994 waren de h. Dooms en zijn Rwandese echtgenote thuis te Kiyovu (Kigali). Zodra RTLM zijn uitzendingen hervat heeft op 7 april om 6 uur, heeft die zender meegedeeld dat de Belgen het toestel van de president hadden neergehaald. Een echte jacht op de Belgen werd er echter niet ingezet. Aanvankelijk hadden de h. Dooms en zijn echtgenote de indruk dat de toestand weer normaal zou worden na de executie van politieke tegenstanders, wier namen herhaaldelijk waren gepubliceerd. Op zaterdag 9 april is de toestand uit de hand gelopen en heeft de h. Dooms besloten te vertrekken. Op zondagmorgen zijn ze naar de Belgische school gegaan om er geëvacueerd te worden.

A.S.F. a pu obtenir certains résultats (des auditions à huis clos, des descentes sur les lieux, des rapports médicaux, des remises, des acquittements) dans des dossiers individuels, ainsi qu'un changement dans la perception du rôle de l'avocat par les magistrats et par la population en général. Malheureusement, A.S.F. n'a aucune activité dans certaines préfectures éloignées (pour des raisons de sécurité) et les relations avec certains directeurs de prison et avocats rwandais sont difficiles. Des mises en liberté de mineurs, de malades et de personnes âgées ont été annoncées pour désengorger les prisons.

### **Mercredi 27 août 1997**

Visite au site de commémoration du génocide à Murambi, commune de Nyamagabe, préfecture de Gikongoro.

La mission a été accompagnée par Mme Jacqueline Muhongayire, vice-présidente de l'Assemblée nationale, M. Aron Makuba, député et président de la commission des Affaires étrangères, et M. Félix Ziglinshuti, préfet de Gikongoro.

Le site est composé d'une vingtaine de bâtiments d'une école secondaire en construction. Un millier de corps déterrés des fosses communes y ont été exposés. La mission a déposé une couronne de fleurs devant le monument commémoratif.

Selon les déclarations des témoins, à partir du 7 avril 1994, des milliers de réfugiés ont été regroupés dans l'école en construction, pour éviter qu'ils s'enfuient vers la frontière du Burundi. La population locale aurait aidé à les transporter. Les massacres d'entre 30 000 et 50 000 victimes ont eu lieu le 20 et le 21 avril 1997. Une fosse commune de 18 000 personnes a été découverte; 600 corps d'enfants ont été retrouvés dans une fosse septique. Nos interlocuteurs locaux soulignent avec indignation que c'est à côté de ces fosses communes que les militaires de l'opération Turquoise et des militaires de la Minuar procédaient au salut au drapeau.

Entretien avec M. Paul Dooms, conseiller au cabinet du ministre de l'Agriculture.

M. Dooms situe en 1988, à l'occasion des élections présidentielles, la constitution d'un noyau dur autour du président Habyarimana. Ce noyau voulait à tout prix maintenir le pouvoir, ce qui s'est manifesté par l'accaparement des richesses du pays et le refus absolu d'un retour des réfugiés. L'attaque du F.P.R. en octobre 1990 était connue par le gouvernement. Tout le processus d'Arusha a été une grande masquerade pour les membres du noyau dur qui en même temps ont créé les Interahamwe et ont installé R.T.L.M.

Néanmoins, le génocide a clairement dépassé une partie des «durs», p. ex. Félicien Kabuga, qui a perdu une partie de sa famille (tutsi). Certes, il y avait une préparation claire et nette pour éliminer des opposants politiques, mais le génocide n'était voulu que par une petite minorité. La pauvreté et la peur de la population ont multiplié l'effet voulu par une partie des personnes au pouvoir.

Le 7 avril 1994, M. Dooms et son épouse rwandaise étaient chez eux à Kiyovu (Kigali). Dès la reprise des émissions de R.T.L.M. (à 6 heures le 7 avril) il a été affirmé par R.T.L.M. que les Belges avaient abattu l'avion présidentiel. Néanmoins, il n'y avait pas de véritable chasse aux Belges. Au début, M. Dooms et son épouse avaient l'impression que la situation allait se normaliser après l'exécution des opposants politiques dont les noms avaient été publiés à maintes reprises. Le samedi 9 avril, la situation s'est dégradée et M. Dooms a décidé de partir. Le dimanche matin, ils se sont rendus à l'École belge, en vue de leur évacuation.

**Donderdag 28 augustus 1997**

Onderhoud met kolonel Marcel Gatsinzi, adjunct-chef van de generale staf van het APR.

Bij de dood van president Habyarimana bevond kolonel Gatsinzi zich te Butare. Hij werd er op 7 april om 2 uur 's ochtends door kolonel Bagosora gewekt, die hem meedeelde dat hij tot hoofd van de generale staf a.i. van de FAR was benoemd en die hem verzocht heeft naar Kigali te komen om er zijn ambt op te nemen vanaf 6 uur en aan een vergadering deel te nemen om 8 uur. Om veiligheidsredenen heeft kolonel Gatsinzi geweigerd 's nachts te reizen. Na de middag kwam hij te Kigali aan en heeft er om 18 uur deelgenomen aan een vergadering van het Crisiscomité. De benoeming van kolonel Gatsinzi was omstreden. Kolonel Bagosora had kolonel Augustin Bizimungu willen benoemen doch die voerde niet de hoogste graad in de sectoren van de krijgsverrichtingen.

Volgens door kolonel Gatsinzi ingewonnen informatie over de dood van de tien Belgische paracommando's zou een onderluitenant van de presidentiële wacht van de basis te Kimihurura naar het kamp Kigali zijn gekomen om er de Rwandese militairen op te hitsen door te verklaren dat de Belgen het toestel van de president hadden neergehaald. Adjudant-chef Sebutiyongera, posthoofd in het kamp Kigali, zou niets ondernomen hebben om de gemoederen van de Rwandese militairen te bedaren, hij zou ze integendeel nog meer hebben opgehitst. In de avond van 7 april is Gatsinzi naar het lijkenhuis gegaan samen met kolonel Ndingihimana en generaal Dallaire. Daar lagen 10 lijken opgestapeld.

Om 16 uur is het FPR uit de CND vertrokken en werd de oorlog te Kigali hervat. Aan het front was de oorlog reeds iets vroeger herbegonnen. Gatsinzi heeft op geen enkele medewerking kunnen rekenen van de generale staf van de FAR wanneer hij bijvoorbeeld op 9 april 's ochtends het bevel heeft gegeven te voorkomen dat er slachtoffers zouden vallen bij de burgers. Er leek een parallelle bevelvoering te bestaan. Hij is hoofd van de generale staf gebleven tot 15 april, op welk tijdstip de interimregering te Gitarama hem vervangen heeft door kolonel Bizimungu.

Op 12 april hebben kolonel Gatsinzi en kolonel Rusatira voorgesteld het FPR te ontmoeten. Dat heeft dan plaatsgehad op 14 april in de «Méridien» (ontmoeting met kolonel Frank Mugambage, kolonel Rwigamba en anderen). Op 14 april 's avonds heeft kolonel Gatsinzi de regering op de hoogte gebracht van de voorwaarden van het FPR om tot enige vorm van onderhandelingen te kunnen overgaan: het stopzetten van het bloedbad en van de propaganda over de radio, de ontbinding van de presidentiële wacht en de nietigheid van de handelingen van de interimregering (bijv. de benoeming van prefecten). 's Anderendaags werd kolonel Gatsinzi vervangen en vertrok hij naar Arusha om er een vergadering voor te bereiden die Tanzanië in het kader van de Organisatie voor de Afrikaanse Eenheid had georganiseerd.

Hij keerde in het begin van de maand mei naar Kigali terug. Hij ontving geen instructies meer maar mocht Kigali niet verlaten. Hij vertrok per helikopter (via Gisenyi) naar Butare waar geen operationele eenheden meer waren. Bij de inname van Butare, op het ogenblik waarop de operatie-Turquoise begon, veroordeelden Gatsinzi en Rusatira openlijk de genocide en namen zij afstand van de massamoorden op burgers. Gatsinzi werd door de Fransen naar Bukavu geëvacueerd. Hij keerde in augustus 1994 naar Kigali terug.

Onderhoud met majoor Augustin Cyiza, voorzitter van het Hof van Cassatie.

Majoor Cyiza, die in april 1994 voorzitter van de Krijgsraad was, overhandigt de missie een kopie van zijn schriftelijke getuigenis die van 22 mei 1995 dateert: «*Expériences vécues sur le génocide et propositions pour asseoir la tolérance au Rwanda*» (bijlage 2).

**Jeudi 28 août 1997**

Entretien avec le colonel Marcel Gatsinzi, chef d'état-major général adjoint de l'A.P.R.

Au moment de la mort du président Habyarimana, le colonel Gatsinzi se trouvait à Butare où il a été réveillé à 2 heures le matin du 7 avril par le colonel Bagosora qui l'a informé qu'il avait été nommé chef d'état-major général a.i. des F.A.R. et qui lui a demandé de venir à Kigali pour assumer ses fonctions à partir de 6 heures et pour participer à une réunion à 8 heures. Pour des raisons de sécurité, le colonel Gatsinzi a refusé de voyager pendant la nuit et est arrivé à Kigali dans l'après-midi; il a participé à une réunion du Comité de crise à 18 heures. La nomination du colonel Gatsinzi était controversée. Le colonel Bagosora aurait voulu nommer le colonel Augustin Bizimungu, mais celui-ci n'était pas le plus haut gradé des secteurs opérationnels.

Selon les informations recueillies par le colonel Gatsinzi concernant la mort des dix paras belges, un sous-lieutenant de la Garde présidentielle basé à Kimihurura serait venu au Camp Kigali pour exciter les militaires rwandais en disant que des Belges avaient abattu l'avion présidentiel. L'adjudant chef Sebutiyongera, qui était chef de poste au Camp Kigali, n'aurait rien fait pour calmer les militaires rwandais, il les aurait plutôt excités. Le soir du 7 avril, Gatsinzi s'est rendu à la morgue avec le colonel Ndingihimana et le général Dallaire. Ils y ont compté dix corps entassés.

Le F.P.R. est sorti du C.N.D. à 16 heures et la guerre a repris à Kigali; elle avait déjà repris depuis peu de temps sur le front. Gatsinzi n'a reçu aucune collaboration de la part de l'état-major des F.A.R., p. ex. quand il a donné l'ordre, le matin du 9 avril, d'éviter les massacres des civils. Il semblait y avoir un commandement parallèle. Il est resté chef d'état-major général jusqu'au 15 avril, quand le gouvernement intérimaire à Gitarama l'a remplacé par le colonel Bizimungu.

Le 12 avril, les colonels Gatsinzi et Rusatira avaient proposé de rencontrer le F.P.R., ce qui s'est réalisé le 14 avril au Méridien (rencontre avec le colonel Frank Mugambage, le colonel Rwigamba et autres). Le soir du 14 avril, Gatsinzi a informé le gouvernement, des conditions du F.P.R. préalables à toute négociation: l'arrêt des massacres et de la propagande à la radio, la dissolution de la Garde présidentielle et la nullité des actes du gouvernement intérimaire (p. ex. les nominations de préfets). Le lendemain, Gatsinzi a été remplacé et il est parti à Arusha pour préparer une réunion organisée par la Tanzanie dans le cadre de l'O.U.A.

Il est revenu à Kigali au début du mois de mai. Il ne recevait plus d'instructions mais ne pouvait pas quitter Kigali. Il est parti vers Butare en hélicoptère (via Gisenyi), où il n'y avait plus d'unités opérationnelles. À la prise de Butare, au moment où l'Opération turquoise a commencé, Gatsinzi et Rusatira ont publiquement dénoncé le génocide et se sont désolidarisés des massacres de civils. Gatsinzi a été évacué par les Français vers Bukavu. Il est rentré à Kigali en août 1994.

Entretien avec le major Augustin Cyiza, président de la Cour de cassation.

Le major Cyiza, qui était président du Conseil de guerre en avril 1994, remet à la mission une copie de son témoignage écrit qui date du 22 mai 1995: «*Expériences vécues sur le génocide et propositions pour asseoir la tolérance au Rwanda*» (annexe 2).

Wat betreft de aanval op het vliegtuig van de president, meent majoor Cyiza dat er drie hypothesen bestaan: een actie van het FPR, een staatsgreep door de entourage van de president of een individuele wraakactie.

Majoor Cyiza nam op 7 april 's ochtends deel aan de vergadering van het Crisiscomité. Kolonel Bagosora wilde de macht grijpen maar de officieren die niet op de hoogte waren van de dood van verschillende burgerlijke autoriteiten (sommigen onder hen waren per helikopter uit het binnenland gekomen) wilden zich tot de regering wenden. Op de vergadering werd een Militair Crisiscomité (CMC) opgericht dat kolonel Bagosora vergeefs wilde voorzitten tijdens een vergadering in de namiddag. Toen kolonel Bagosora merkte dat zijn machtsgreep via het CMC mislukt was, besliste hij een beroep te doen op de Interhamwe en de regering-Kambanda te installeren (die zich verborgen had om zich te beschermen). Majoor Cyiza besloot hieruit dat indien de machtsgreep door Bagosora tijdens de ontmoetingen van 6 en 7 april geslaagd was, de massamoorden niet de bekende omvang zouden hebben genomen. De genocide van de Tutsi's was als zodanig niet geprogrammeerd: Bagosora wilde de macht grijpen om over een comfortabele positie te beschikken tegenover het FPR. De slachtoffers van de eerste aanslagen waren trouwens Hutu's. Zelfs Félicien Kabuga bijvoorbeeld werd door de gebeurtenissen verrast, anders zou hij zijn familie niet verloren hebben. De massamoorden te Gikongoro bijvoorbeeld hebben veel slachtoffers gemaakt omdat de mensen zich spontaan verzamelden op de plaats waar zij dachten dat de overheid hen zou kunnen beschermen. Men bracht hen daar niet samen om hen te verhinderen naar Burundi te vluchten. Veel massamoorden vonden plaats omdat er een totale wanorde heerste en er geen gezag meer bestond.

Hoewel hij op 7 april 's ochtends deelnam aan de vergadering van het Crisiscomité, vernam majoor Cyiza de dood van de 10 paracommando's pas na de vergadering.

Onderhoud met de heer Adama Daff, documentalist van het Ontwikkelingsprogramma van de Verenigde Naties (UNDP).

Het huis van de heer Daff, waar Agathe Uwilingiyimana op 7 april 's ochtends haar toevlucht zocht, lag in het kamp van de *Volontaires des Nations unies* (VNU), waarachter het huis van de gewezen eerste minister lag. Dit kamp bestond uit 2 blokken van 3 huizen, waarvan slechts een over telefoon beschikte. De heer Daff heeft de zending zijn versie van de gebeurtenissen van de ochtend van 7 april in dit kamp voorgesteld.

Rond 5 uur begonnen de eerste bombardementen. Rond 7 uur verklaarde een militair aan de heer Daff dat hij de vijf kinderen van Agathe in een van de VNU-huizen had afgezet. Rond 7.30 uur kwamen Agathe en haar man binnen in het huis van de heer Daff, die koffie voor hen zette en hen trachtte te kalmeren. Rond 8 uur sloten het VNU-personeel en hun gezinnen hun huizen en verzamelden ze zich in het huis waar er een telefoon was. Dit huis lag vlak naast het huis van de heer Daff. De heer Daff nam contact op met de veiligheidsdienst van de PNUD. Rond 10 uur kwam een opgewonden militair het huis binnen en vroeg hij alle huizen te openen; twee andere militairen bleven buiten. De wacht van de heer Daff opende de huizen en de militairen namen Agathe en haar man mee. Rond 10.30 uur kwam generaal Dallaire aan samen met een Belgische militair en een Senegalese militair, de heer Mbaye Ndiaye. Rond 10.45 uur vertrok Dallaire met de Senegalees: de Belg bleef nog gedurende ongeveer 30 minuten. Rond 17 uur werden de heer Daff en de andere bewoners van het kamp geëvacueerd door de Senegalese militair, die het risico nam tegelijkertijd de kinderen van Agathe te evacueren. De heer Mbaye Ndiaye is enkele dagen later gedood door een obus.

Tijdens deze gebeurtenissen wist de heer Daff niet dat er Belgische militairen aanwezig waren bij Agathe.

Concernant l'attaque contre l'avion présidentiel, le major Cyiza estime qu'il y a trois hypothèses: une action du F.P.R., un coup d'État par l'entourage du président ou une action de vengeance individuelle.

Le major Cyiza a participé à la réunion du comité de crise le matin du 7 avril. Le colonel Bagosora voulait prendre le pouvoir, mais les officiers qui ignoraient la mort des différentes autorités civiles (certains parmi eux étaient arrivés en hélicoptère de l'intérieur du pays), voulaient en référer au gouvernement. La réunion a mis en place un comité militaire de crise (C.M.C.), que le colonel Bagosora a vainement voulu présider lors d'une réunion l'après-midi. Quand le colonel Bagosora s'est rendu compte que sa prise de pouvoir via le C.M.C. avait échoué, il a décidé de faire appel aux Interhamwe et de mettre en place le gouvernement Kambanda (qui, lui-même, s'était caché pour se protéger). Le major Cyiza en conclut que si la prise de pouvoir par Bagosora avait réussi au cours des rencontres du 6 et 7 avril, il n'y aurait pas eu cette extension des massacres. Le génocide des Tutsi n'était pas programmé en tant que tel: Bagosora a voulu prendre le pouvoir pour disposer d'une position favorable pour affronter le F.P.R. Les victimes des premiers assassinats ont d'ailleurs été des Hutu. Même Félicien Kabuga par exemple a été dépassé par les faits, sinon il n'aurait pas perdu sa famille. Les massacres à Gikongoro par exemple ont fait beaucoup de victimes parce que les gens se sont regroupés spontanément à l'endroit où ils croyaient que les autorités pourraient les protéger. Ils n'avaient pas été concentrés là pour les empêcher de fuir au Burundi. Beaucoup de massacres ont eu lieu parce qu'il y avait un désordre total et qu'il n'y avait plus d'autorité.

Malgré la participation à la réunion du Comité de crise le matin du 7 avril, le major Cyiza n'a appris la mort des dix paras qu'après la réunion.

Entretien avec M. Adama Daff, documentaliste au Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.).

La maison de M. Daff, où s'est réfugiée Agathe Uwilingiyimana le matin du 7 avril, était située sur le compound des *Volontaires des Nations unies* (V.N.U.), qui se trouve derrière la maison de l'ancien Premier ministre. Ce compound comprend deux blocs de trois maisons, dont une seule avait le téléphone. M. Daff a présenté à la mission sa version des événements qui se sont déroulés sur ce compound le matin du 7 avril.

Vers 5 heures, les premiers bombardements ont commencé. Vers 7 heures, un militaire a expliqué à M. Daff qu'il avait déposé les cinq enfants d'Agathe dans une des maisons V.N.U. Vers 7 h 30, Agathe et son mari sont entrés dans la maison de M. Daff, qui leur a fait du café et qui a essayé de les calmer. Vers 8 heures, tout le personnel V.N.U. et leurs familles ont fermé leurs maisons et se sont regroupés dans la maison où il y avait un téléphone. Cette maison était attenante à la maison de M. Daff. M. Daff a eu un contact avec le service de sécurité du P.N.U.D. Vers 10 heures, un militaire excité est entré dans la maison pour demander à ce que toutes les maisons soient ouvertes; deux autres militaires restaient dehors. Le gardien de M. Daff a ouvert les maisons et les militaires ont emmené Agathe et son mari. Vers 10 h 30, le général Dallaire est arrivé, accompagné d'un militaire belge et d'un militaire sénégalais, M. Mbaye Ndiaye. Vers 10 h 45, Dallaire est parti avec le Sénégalais; le Belge est resté pendant encore environ 30 minutes. Vers 17 heures, M. Daff et les autres habitants du compound ont été évacués par le militaire sénégalais, qui a pris le risque d'évacuer en même temps les enfants d'Agathe. M. Mbaye Ndiaye a été tué par un obus quelques jours plus tard.

Au cours de ces événements, M. Daff n'était pas au courant de la présence de militaires belges chez Agathe.

**Vrijdag 29 augustus 1997**

Onderhoud met de heer Jean Bosco Iyakaremye, voorzitter van de rechtbank van eerste aanleg te Kigali.

Het Verdrag inzake de genocide heeft twee doelstellingen: voorkomen en bestraffen. De VN-structuren zijn inefficiënt gebleken in het voorkomen ervan; wat de bestraffing ervan betreft, heeft de TPIR niemand gestraft. De Rwandese overheid is daarentegen begonnen de straffeloosheid te bestrijden, ondanks de vernietiging van het menselijk en materieel potentieel van het land. In september 1996 is een wet aangenomen die in strafvermindering voorziet en die schuldigen uitnodigt bekentenissen af te leggen. Jammer genoeg leggen de gevangenen geen bekentenissen af en dit om twee redenen: 1. personen van de eerste categorie (op wie de doodstraf van toepassing is) bedreigen degenen die bekentenissen willen afleggen; 2. de gevangenen zijn er niet van overtuigd dat de doodstraffen zullen worden uitgevoerd.

Over de wet is lang discussie gevoerd maar het was noodzakelijk de instemming te verkrijgen van een groot deel van de bevolking. Men moest in elk geval vermijden te hervallen in de fouten die in het verleden straffeloosheid tot gevolg hadden, zoals de wet van 20 mei 1963 («Amnistie générale des infractions politiques commises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1959 en le 1<sup>er</sup> juillet 1962» — zie bijlage 3).

De activiteiten van Advocaten zonder grenzen worden op prijs gesteld. Zij helpen aan de bevolking uit te leggen welke rol een advocaat speelt.

De heer Iyakaremye is voorzitter van de vereniging ARDHO. Hij wijst erop dat de heer Joseph Matata geen enkel recht heeft om zich op te werpen als woordvoerder van ARDHO.

Getuigenis van mevrouw X, overlevende van de genocide.

Mevrouw X was bij de 4 000 personen die in de ETO te Kicukiro hun toevlucht hadden gezocht. Ze kwam er met haar man aan op zondag 10 april. Op 11 april rond 14 uur verliet UNAMIR de ETO. Interahamwe- en soldatenbenden dwongen hen in de richting van Mont Rebero te marcheren naar het plateau van Nyanza. Tijdens deze calvarietocht zag mevrouw X kolonel Bagosora met de wagen terugkeren van de plaats waar de massamoord zou plaatsvinden. Rond 17 uur schoten de militairen in de menigte en vroegen zij de Interahamwe het werk af te maken. Mevrouw X lag onder de lijken en het bloed. 's Anderendaags kwamen de Interahamwe de lijken inspecteren. Een militieel ontdekte dat mevrouw X nog leefde. Hij vroeg haar of ze Hutu was. Ze antwoordde dat ze Tutsi was, dat ze langzaam zou sterven en ze vroeg hem haar te doden. Het militieel zag haar liever langzaam doodgaan en weigerde. Op 12 april 's avonds evacueerde het RPF 100 gewonden die de massamoord overleefd hadden.

Mevrouw X heeft een klacht tegen de UNAMIR ingediend wegens het niet verlenen van hulp aan personen die in gevaar verkeren (bijlage 4). Er is een direct oorzakelijk verband tussen het vertrek van de UNAMIR uit de ETO en de massamoord van Nyanza. Voor de overlevende kinderen betekent het woord UNAMIR «zij die mijn ouders gedood hebben».

Gesprek met mevrouw Constance Mukayuhi, secretaris-generaal van het ministerie van Buitenlandse Zaken.

Diner aangeboden door het Bureau van de Assemblée nationale.

Deelnemers: de voorzitter van de Assemblée nationale; de ondervoorzitter van de Assemblée nationale; de heer Omar Hamidou, afgevaardigd secretaris van het Bureau van de Assemblée nationale; de heer Canisius Kayijaho, directeur van het Protocol van de Assemblée nationale; de heer Venuste Karambizi, directeur Studie en documentatie van de Assemblée nationale.

**Vendredi 29 août 1997**

Entretien avec M. Jean Bosco Iyakaremye, président du Tribunal de première instance à Kigali.

La convention sur le génocide avait deux objectifs: la prévention et la répression. Les structures onusiennes se sont avérées inefficaces dans la prévention; concernant la répression, le T.P.I.R. n'a puni personne. Par contre, les autorités rwandaises ont commencé à combattre l'impunité, malgré la destruction des ressources humaines et matérielles du pays. Une loi a été adoptée en septembre 1996, qui prévoit des réductions de peine et qui invite les coupables à avouer. Malheureusement, les détenus n'avouent pas, pour deux raisons: 1. des personnes de la première catégorie (pour lesquelles la peine de mort est applicable) menacent ceux qui veulent avouer; 2. les détenus ne sont pas convaincus que les peines de mort sont exécutées.

La loi a été discutée pendant longtemps, mais il a fallu obtenir un accord d'une grande partie de la population. Il fallait en tout cas éviter de répéter les erreurs qui ont conduit à l'impunité dans le passé, comme la loi du 20 mai 1963 («Amnistie générale des infractions politiques commises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1959 et le 1<sup>er</sup> juillet 1962» — annexe 3).

Les activités de «Avocats sans frontières» sont appréciées. Ils aident à expliquer le rôle de l'avocat à la population.

M. Iyakaremye est le président de l'association A.R.D.H.O. Il souligne que M. Joseph Matata n'a aucun droit de se présenter en tant que porte-parole de l'A.R.D.H.O.

Témoignage de Mme X, rescapée du génocide.

Mme X était parmi les 4 000 personnes qui s'étaient réfugiées à l'E.T.O. à Kicukiro. Elle y est arrivée avec son mari le dimanche 10 avril. Le 11 avril vers 14 heures, la Minuar a quitté l'E.T.O. Des hordes de Interahamwe et de militaires les ont forcés à marcher en direction du Mont Rebero vers le plateau de Nyanza. Au cours de ce «calvaire» Mme X a vu le colonel Bagosora qui descendait en voiture de l'endroit où allait avoir lieu le massacre. Vers 17 heures, les militaires ont tiré dans la foule et ont demandé aux Interahamwe de finir le travail. Mme X était couverte de cadavres et de sang. Le lendemain, les Interahamwe sont venus inspecter les cadavres. Un milicien a découvert que Mme X était vivante. Il a demandé si elle était Hutu. Elle a répondu qu'elle était Tutsi, qu'elle allait mourir lentement et elle leur a demandé de la tuer. Le milicien a préféré qu'elle meure lentement et a refusé. Le soir du 12 avril, le F.P.R. a évacué 100 blessés qui ont survécu au massacre.

Mme X a déposé plainte contre la Minuar pour non-assistance à des personnes en danger (annexe 4). Pour elle, il y a un lien causal direct entre le départ de la Minuar de l'E.T.O. et le massacre de Nyanza. Pour les enfants rescapés, le mot «Minuar» signifie «ceux qui ont tué mes parents».

Entretien avec Mme Constance Mukayuhi, secrétaire générale, du ministère des Affaires étrangères.

Diner offert par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Participants: le président de l'Assemblée nationale; la vice-présidente de l'Assemblée nationale; M. Omar Hamidou, secrétaire député du bureau de l'Assemblée nationale; M. Canisius Kayijaho, directeur du protocole de l'Assemblée nationale; M. Venuste Karambizi, directeur Études et documentation de l'Assemblée nationale.

De heer Karambizi heeft gewezen op het enorme tekort aan politieke en juridische documentatie.

De voorzitter van de Assemblée nationale verbaasde zich over het feit dat de missie geen enkel geschreven document van het archief van de Assemblée nationale heeft kunnen inzien. Hoewel er wellicht zeer weinig documenten teruggevonden zijn na het vertrek van de voormalige regering, was hij ervan overtuigd dat er een aantal (niet-vertrouwelijke) documenten over de voorbereiding van de genocide bestonden.

Souper aangeboden door de heer Mahoux.

Deelnemers: de Belgische ambassadeur, de eerste secretaris van de Belgische ambassade, de Belgische militair attaché, hoofd van de afdeling ontwikkelingssamenwerking van het ABOS.

***Zaterdag 30 augustus 1997***

Debriefing in de residentie van de Belgische ambassadeur.

Vertrek rond 18.30 uur.

M. Karambizi a expliqué le manque énorme de documentation politique et juridique.

Le président de l'Assemblée nationale s'est étonné du fait que la mission n'ait pas pu consulter le moindre document écrit des archives de l'Assemblée nationale. Bien qu'il y ait certainement très peu de documents récupérés après le départ de l'ancien gouvernement, il était convaincu qu'il y avait certains documents (non confidentiels) concernant la préparation du génocide.

Souper offert par M. Mahoux.

Participants: l'ambassadeur de la Belgique, le premier secrétaire de l'ambassade de Belgique, l'attaché militaire de l'ambassade de Belgique, le chef de la section de coopération A.G.C.D.

***Samedi 30 août 1997***

Debriefing à la résidence de l'ambassadeur de la Belgique.

Départ vers 18 h 30.

*Bijlagen bij het verslag Mahoux*

1. *Mukeshimana, Florida, « Circonstances de la mort de Boniface Ngunrinzira », La Nouvelle Relève, 15 augustus 1997, blz. 9-10.*
2. *Cyiza, Augustin, « Expériences vécues sur le génocide et propositions pour asseoir la tolérance au Rwanda », Kigali, 22 mai 1995.*
3. *Wet van 20 mei 1963 — Amnistie générale des infractions politiques commises entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> juillet 1962.*
4. *Mevrouw X, « Plainte contre la Minuar Belge », Kigali, 1 augustus 1996.*
5. *Belgische ambassade, « Belgische onderdanen gedood tijdens de gebeurtenissen van april-juli 1994 ».*

*Annexes au rapport Mahoux*

1. *Mukeshimana, Florida, « Circonstances de la mort de Boniface Ngunrinzira », La Nouvelle Relève, 15 août 1997, pp. 9-10.*
2. *Cyiza, Augustin, « Expériences vécues sur le génocide et propositions pour asseoir la tolérance au Rwanda », Kigali, 22 mai 1995.*
3. *Loi du 20 mai 1963 — Amnistie générale des infractions politiques commises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1959 et le 1<sup>er</sup> juillet 1962.*
4. *Mme X, « Plainte contre la Minuar belge », Kigali, 1<sup>er</sup> août 1996.*
5. *Ambassade de Belgique, « Ressortissants belges civils morts pendant les événements d'avril-juillet 1994 ».*

## ANNEXE I

## MÉMOIRE DU GÉNOCIDE ET DES MASSACRES

## Circonstances de la mort de Boniface Ngurinzira

*M. Boniface Ngurinzira, ancien ministre rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération internationale qui négocia, avec le futur président, Pasteur Bizimungu, les accords de Paix d'Arusha, fut abandonné le 11 avril 1994 par les Casques bleus belges de son escorte. Son épouse, Mme Florida Mukeshimana a fait part de son témoignage à ce sujet dans une revue belgo-rwandaise « Umubano », paraissant à Bruxelles.*

## 1.1. Contexte

*Mon mari était l'un des Rwandais les plus menacés. En effet, depuis qu'en 1991 il avait quitté le parti du M.R.N.D. (ancien parti unique du Président Habyarimana), pour adhérer au M.D.R. rénové (Mouvement démocratique républicain), il était poursuivi par les inconditionnels du régime de feu Habyarimana. Le comble a été quand, en avril 1992, il a été présenté par son parti au poste de ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, qu'il a été nommé ministre et qu'il a commencé les négociations de paix avec le F.P.R. à Arusha.*

*M. Ngurinzira Boniface s'est donné alors corps et âme à sa nouvelle mission. Pour lui, il fallait en finir avec la guerre fratricide qui opposait des Rwandais à d'autres Rwandais. Son désir le plus cher était que la paix vienne au Rwanda, que chaque Rwandais y trouve sa place et qu'il puisse contribuer au développement du pays. La menace était devenue palpable à la fin de 1993. Il aurait pu s'enfuir, mais il savait qu'en partant il condamnait lui-même les accords de paix d'Arusha que le Président Habyarimana avait traités de chiffons de papier.*

*Par ailleurs, comme tous les Rwandais, il avait confiance dans les Casques bleus de l'O.N.U. en présence au Rwanda et il ne s'était jamais imaginé que ces militaires abandonneraient le peuple rwandais au moment où celui-ci avait le plus besoin d'eux. La communauté internationale n'avait-elle pas soutenu à fond les négociations de paix entre le Gouvernement rwandais et le F.P.R. ? De plus, la plupart des hommes politiques avaient la protection rapprochée des Casques bleus; mon mari, lui, avait la protection rapprochée des Casques bleus belges.*

## 1.2. Que s'est-il passé après l'attentat contre l'avion du président ?

*Le 6 avril 1994, aux environs de 19 heures 30 ou de 20 heures, un ami a téléphoné à la maison, il nous a dit que l'avion présidentiel aurait été descendu. Quelques minutes après, la radio R.T.L.M. (Radio-Télévision des Mille Collines) a diffusé la nouvelle. Nous avons pressenti qu'un drame allait s'abattre sur le pays, nous n'avons pas dormi cette nuit-là. Le lendemain (le 7 avril 1994), vers 5 heures du matin, nous avons entendu les premiers tirs localisés dans le camp des militaires de la garde présidentielle. C'était le premier signe de mécontentement et de violence de ces militaires qui étaient connus pour leur cruauté et leur servilité macabre au président Habyarimana. Par après, la radio officielle a diffusé un communiqué enjoignant la population de rester tranquillement à la maison. C'était le deuxième signe qui présageait un drame.*

*« Les bourreaux allaient trouver facilement leurs victimes ». Depuis quelques mois, la MINUAR avait mis à la disposition de mon mari une garde rapprochée de Casques bleus belges. Vers 7 heures 30 du même jour, ils ont appelé mon mari et lui ont appris que monsieur Landouald Ndasigwa, alors ministre du Travail et des Affaires sociales, venait d'être assassiné. « Nous croyons que les massacres politiques ont commencé, les tueurs vont probablement venir ici, nous allons vous évacuer vers un endroit plus sûr » ont-ils dit à mon mari.*

*Nous avons pris quelques effets pour partir avec les Casques bleus. Ceux-ci nous ont priés de monter dans leur camion, ils nous ont couverts de bâches pour qu'aux barrages, les assaillants ne se doutent pas que ce camion transporte des personnes. Quelques minutes plus tard, ils nous ont déposés à l'E.T.O. (Ecole technique officielle de Kicukiro), école tenue par les Pères Salésiens et se trouvait à un ou deux kilomètres de notre résidence. C'était là que se trouvait le détachement le plus important des Casques bleus belges de la MINUAR.*

*Dans cette école, il y avait déjà quelques réfugiés. Ils ont poussé un soupir de soulagement quand ils nous ont vus arriver, ils croyaient que nous étions déjà morts. Les Pères Salésiens étaient également contents de nous revoir en vie. Au fur et à mesure que la journée avançait, les personnes fuyant les massacres affluaient nombreux à l'école. Elles nous disaient que les militaires et les miliciens du M.R.N.D.-C.D.R. s'en prenaient aux Tutsis et aux adhérents des partis politiques de l'opposition.*

*Le 8 avril 1994, les réfugiés continuaient à affluer. Un désespoir profond se lisait sur leurs visages, car ils avaient échappé de justesse à la mort et beaucoup des leurs avaient été sauvagement assassinés. Ils racontaient l'horreur dont ils avaient été témoins : « les miliciens se servent de tout ce qui leur tombe sous les yeux : les couteaux, les machettes, les pierres, etc. Certaines victimes supplient les tueurs de les fusiller, ce*

que ceux-ci refusent de faire et ne l'acceptent que si les victimes leur achètent des balles. Certaines victimes achetaient donc les armes dont les miliciens se servaient pour les tuer.

Le 9 avril 1994, les Casques bleus ont commencé à organiser l'évacuation des expatriés à partir de Kicukiro. Mon mari a demandé à ce que nous soyons également évacués. Un des chefs lui a dit que ça ne le dérangeait pas de le faire. Cependant, le chef de l'évacuation à partir de Kicukiro a catégoriquement refusé. Les autres réfugiés étaient consternés par ce refus, ils ont supplié les Casques bleus d'évacuer au moins mon mari, ce chef a continué à refuser, il s'est catégoriquement opposé à l'évacuation de notre famille.

À un moment il a dit à mon mari: «Nous ne pouvons prendre le risque d'emmener avec nous un ministre d'un parti d'opposition, qu'il soit du gouvernement de «Dismas Nsengiyaremye, d'Agathe Uwilingiyimana ou du futur gouvernement élargi au F.P.R.». Par ces paroles, ce responsable militaire venait de condamner mon mari à mort. Celui-ci a répondu: «Si vous ne voulez pas me protéger, ramenez-moi à la maison, que je meure chez moi.» Le militaire a refusé.

Le 11 avril 1994, les expatriés se sont regroupés pour partir. Des militaires français étaient venus aider à l'évacuation. Mon mari leur a demandé s'ils pouvaient nous emmener avec eux. Le chef de ces militaires lui a dit que cela ne posait aucun problème. «Nous allons vous conduire auprès de l'ambassadeur français. Là vous serez en sécurité», a-t-il ajouté. Il avait à peine terminé cette phrase que le chef militaire belge s'est interposé et dit au Français «Si vous prenez ce type avec vous, vous aurez des problèmes».

Le chef des militaires français a dit qu'il allait réfléchir. Mais quand, quelques heures plus tard, mon mari lui a posé la question, il l'a regardé dédaigneusement sans dire un seul mot. Pourtant les Français ne risquaient pas d'avoir des ennuis, ni avec les miliciens, ni avec les militaires rwandais, c'était d'ailleurs pour cela qu'ils étaient venus escorter les militaires belges. Le même jour, tous les prêtres, les religieux et les civils expatriés ont été évacués tandis que plus de 2 000 personnes, traquées par les miliciens et les militaires de la garde présidentielle, étaient abandonnées. Des mois plus tard, j'ai appris que toutes ces personnes avaient été conduites au mont Nyanza (situé au-dessus de Kicukiro) et qu'elles avaient été massacrées au couteau, à la machette et à la grenade.

### 1.3. Mort de monsieur Ngulinzira

Après le départ des privilégiés qui avaient droit à l'évacuation, nous avons vu revenir les Casques bleus et les militaires français. Tous les jeeps et les camions des Casques bleus se sont rangés les uns derrière les autres. Ma fille aînée est allée appeler mon mari qui était à l'intérieur et lui a dit: «Papa, la MINUAR nous abandonne.» Quand la colonne des véhicules marqués de «U.N.-UNAMIR» s'est ébranlée, les réfugiés ont couru derrière, devant ou à côté de ces véhicules en pleurant. Ils disaient: «Ne nous abandonnez pas. Les miliciens vont nous tuer. Les militaires de Habyarimana n'attendent que cela. Sauvez-nous? Ne nous abandonnez pas». Je m'étais accrochée à une des jeeps et je pleurais comme tout le monde. Je disais: «Ainsi vous nous abandonnez! Je vous en prie, sauvez-nous. Ne partez pas. Nous allons tous être tués». Les Casques bleus ont alors tiré en l'air. Croyant qu'ils tiraient sur nous, nous nous sommes éparpillés en tous sens.

Mon mari, lui, n'avait pas bronché. Quand il a vu que je revenais, il est venu près de moi et m'a dit: «Partons d'ici». Je lui ai dit: «Où allons-nous aller? Les miliciens nous attendent probablement à la sortie de l'école et sur la route qui mène à la maison.» Il m'a dit: «Je ne peux pas attendre que les militaires et les miliciens viennent me tuer ici.»

Nous avons alors traversé l'E.T.O. dans le sens contraire de la sortie. Nous nous sommes fait une brèche dans la clôture et nous nous sommes dirigés vers le quartier de Kagarama. En chemin, nous avons été arrêtés par des miliciens qui nous ont pris argent, montres et bracelets. Ils nous ont conduits dans l'enclos d'un milicien de ce quartier. Une heure après notre arrestation, six militaires de la garde présidentielle sont venus et ont emmené mon mari, je ne l'ai plus revu. Jusqu'à ce jour, je ne sais pas comment il est mort, ni où il est mort.

Quelques jours plus tard, j'ai appris sa mort par la R.T.L.M., voix macabre des génocidaires. Le journaliste de cette radio déclarait: «Nous avons exterminé tous les complices du F.P.R. Monsieur Ngurinzira Boniface n'ira plus à Arusha, vendre le pays au profit du F.P.R. Monsieur Kavaruganda ne pourra plus faire prêter serment aux complices du F.P.R. Les Accords d'Arusha ne son plus que des chiffons de papier comme l'avait prédit notre papa Habyarimana.»

## 2. Responsabilités

1. Depuis le 11 avril 1994, je ne cesse de me poser des questions: 1. Mon mari a été assassiné parce que les Casques bleus belges ont refusé de l'évacuer. Pourtant ils savaient qu'il était l'un des hommes les plus menacés. Pourquoi l'ont-ils déplacé de sa résidence pour l'abandonner aux mains sanguinaires des extrémistes du régime Habyarimana?

2. Pourquoi les Casques bleus ont-ils accepté que plus de deux mille réfugiés entrent à l'E.T.O. pour les laisser ensuite seuls, à la merci des militaires et des miliciens du M.R.N.D.-C.D.R.?

3. La Belgique est un pays démocratique, respectant les droits de l'homme, c'est un pays lié historiquement au Rwanda. Pourquoi a-t-elle décidé d'abandonner le peuple rwandais au moment où celui-ci avait

*le plus besoin d'elle ? Ne savait-elle pas que son attitude vis-à-vis du peuple rwandais allait influencer celle de toute la communauté internationale ?*

*4. Que signifie l'expression utilisée souvent par des hommes politiques : « l'amitié entre les peuples » ? L'ami n'est-il pas celui qui vous soutient dans le malheur ?*

*5. La Belgique est un des pays qui souhaitent le retour du multipartisme et de la paix au Rwanda. Elle avait assisté aux négociations de paix entre le Gouvernement rwandais et le F.P.R., du début à la fin, elle souhaite que ces accords soient mis en application. Pourquoi a-t-elle laissé massacrer un à un tous les hommes qui s'étaient donnés corps et âme pour le retour de la paix et l'avènement d'une vraie démocratie au Rwanda ? Les miliciens et les militaires n'ont-ils pas commencé par massacrer ces hommes-là pour que ceux-ci ne puissent pas s'opposer à leur plan macabre préparé de longue date ?*

## ANNEXE 2

**EXPÉRIENCES VÉCUES SUR LE GÉNOCIDE ET PROPOSITIONS POUR ASSEOIR LA TOLÉRANCE AU RWANDA**

(Témoignage à présenter le 22 mai 1995 lors du Séminaire-Atelier sur « 1995 Année des N.U. consacrée à la tolérance »).

*Introduction :*

*Le bref exposé qui suit constitue une relation des faits que je connais, soit suite à un constat ou une observation personnels, soit suite à des informations qui me sont parvenues issues de sources dignes de foi.*

*Au cours de l'exposé, je ne citerai pas de document ni d'objets matériels de référence, parce que je n'en ai pas en ma disposition. Je ne ferai qu'une simple relation des faits constatés ou observés ou qui ont été portés à ma connaissance d'une façon ou d'une autre.*

*Je ne parlerai pas non plus de ma propre personne, de mon vécu personnel; l'exposé sera axé sur les faits observés, dans l'ensemble.*

*Ainsi l'exposé est subdivisé en deux parties, suivant l'intitulé même du sujet :*

*Partie 1. Expériences vécues sur le génocide.*

*Partie 2. Comment asseoir la tolérance au Rwanda.*

**PARTIE I :***Expériences vécues sur le génocide*

*Le présent exposé ne se limite pas uniquement au génocide dont les Batutsi ont été victimes, mais s'étend aussi à tous les massacres perpétrés au cours de la période d'avril-juillet 1994. Dans la Partie I, il va être question de :*

- *La préparation des massacres.*
- *L'exécution des massacres.*

*1. Préparation des massacres*

*La préparation du génocide et des massacres a été effectuée sous deux aspects : psychologique et matériel.*

*a) Préparation psychologique*

*Comme tout régime politique en difficultés, celui de notre pays à l'époque devait trouver des boucs-émissaires, l'« ennemi », sources ou causes de tous les malheurs des Rwandais.*

*Le bouc-émissaire étant trouvé, l'ennemi étant désigné, il fallait le porter à la connaissance de la population et mobiliser celle-ci pour combattre cet ennemi. Pour réussir cette mobilisation, une cause et une idéologie de mobilisation étaient nécessaires.*

*Sans entrer dans le passé, prenons comme période de référence la récente guerre « Gouvernement Rwandais d'alors-F.P.R. » La préparation psychologique du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 a été intensifiée depuis octobre 1990.*

*Dès le déclenchement de la guerre, en octobre 1990, le régime politique a défini l'ennemi du pays comme suit :*

- *Les réfugiés Tutsi.*
- *Les Tutsi de l'intérieur.*
- *Les Hutu mécontents du régime.*
- *Les sans-emplois, comme champ de recrutement de l'ennemi.*

*Cette identification a été donnée, fin 1990, par une commission créée par l'ancien président de la République, général Habyarimana, laquelle identification rencontrait les points de vue de celui-ci qui s'étaient manifestés tout au début de la guerre.*

*C'est selon cette identification de l'ennemi que environ 13 000 personnes innocentes ont été arrêtées et emprisonnées sous prétexte qu'elles étaient complices de l'ennemi « Ibyitso ».*

*C'est aussi selon cette définition de l'ennemi que des milliers de Tutsi furent tués entre octobre 1990 et janvier 1993 dans plusieurs coins du pays dont notamment à Kibuye (Gisenyi), Rwamatamu-Gishyita (Kibuye), Kigali-ville, Bugesera Mugambazi (Kigali rural) et Rusumo (Kibungo).*

*Ainsi l'enseignement et la diffusion de l'idéologie ethniste et divisionniste furent intensifiés par tous les moyens : journaux (Kangura, Umurwanashyaka, Échos des Mille Collines, Umurava, Médaille Nyiramacibiri, ...) Radio Rwanda et, à partir de juin 1993, la R.T.L.M., rassemblements populaires (meetings politiques). L'action « était conçue et dirigée par l'élite politico-administrative et l'élite intellectuelle, à travers les partis politiques, le M.R.N.D. et la C.D.R., rejoints ultérieurement par une tendance acthiste du M.D.R. et du P.L., dite « P.A.W.A. ».*

#### *b) Préparation matérielle*

*Pour exécuter la sale besogne, il fallait des moyens matériels et humains.*

##### *(1) Moyens humains*

###### *(a) Recrutement*

*Il fallait recruter et sensibiliser surtout l'élite du pays.*

*Une certaine partie de l'élite était déjà acquise à la cause; il s'agissait ici des individus qui bénéficiaient des privilèges du régime : les membres du gouvernement, la plupart des députés, la plupart des bourgmestres et des conseillers communaux, les préfets, la plupart des hauts cadres de l'administration publique et des établissements publics ainsi que un certain nombre de militaires et hommes d'affaires.*

*Mais avec la propagande de l'opposition, cette partie de l'élite commençait à diminuer; il fallait alors la maintenir, et même l'augmenter. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre, dont surtout la corruption et l'intimidation.*

*La corruption a été largement utilisée sous diverses formes. Deux formes les plus voyantes ont été la corruption financière ainsi que l'attribution des postes administratifs et politiques sans nécessairement tenir compte des compétences liées à ces postes. À un individu qui risquait ou qui venait de désavouer le M.R.N.D. et son régime, les recruteurs de celui-ci lui adressaient souvent un message tel que celui-ci : « Wabuze iki cyangwa ubuze iki ku ngoma ya Habyarimana. » Ainsi, l'argent, les faveurs, l'octroi de marché, ou les postes se négociaient par échange du soutien au M.R.N.D. et de ses actions. C'est pourquoi le M.R.N.D. tenait beaucoup à maintenir le plus de postes possibles au sein de la fonction publique et des établissements parastataux.*

*Le recrutement et l'incitation des jeunes de la rue pour provoquer du désordre et se livrer à des crimes de toutes sortes ne causaient pas de problèmes. Il suffisait, en milieu rural, de payer quelques cruches d'Urwagwa ou d'Ikigage, ou, en milieu urbain, de payer à chaque jeune de la rue le salaire journalier d'un simple manœuvre (150 à 500 FRW selon la tâche lui dévolue) avec la promesse aussi d'emporter du butin résultant des pillages.*

*L'intimidation a aussi été largement utilisée pour forcer les gens à se maintenir ou entrer au sein du M.R.N.D., ou du moins à s'abstenir d'entrer dans l'opposition. Les formes utilisées sont notamment : la menace de retrait d'emploi, l'emprisonnement, le pillage, les violences physiques ou même la mise à mort.*

###### *(b) Organisation et entraînement*

*La milice Interahamwe a constitué la force d'avant-garde par excellence pour exécuter les sales besognes du M.R.N.D. et des dirigeants d'alors. Conçus au départ, du moins officiellement, comme une jeunesse du parti M.R.N.D. pour sa propagande, les Interahamwe ont vite constitué une milice du parti M.R.N.D., organisée, entraînée et équipée militairement.*

*L'organisation, l'entraînement et l'équipement militaires ont été assurés par les responsables militaires d'alors. En guise d'exemple, Mutara, Mata et Gishwati étaient devenus des centres d'entraînement militaire des Interahamwe, entraînement assuré par les responsables militaires de ces zones. L'intensification de l'entraînement militaire des Interahamwe a commencé après la signature de l'Accord d'Arusha, en août 1993. Au moment où certaines unités des F.A.R. surtout de la G.D.N. n'étaient pas armées, le ministère de la Défense avait des stocks d'armes neuves destinées aux Interahamwe.*

*Pour garder la discrétion sur cette organisation et entraînement militaires des Interahamwe, et pour éviter que les actions criminelles de ces Interahamwe ne soient déjouées, la plupart des responsables militaires étiquetés de « complices » de l'ennemi ou de favorables à l'opposition avaient été remplacés sur le terrain par des officiers acquis aux objectifs du M.R.N.D. et du régime. Cette opération de remplacement systématique a commencé après le nouveau cessez-le-feu de mars 1993, pour s'accélérer directement après la signature de l'Accord d'Arusha, en août 1993. Au moment de la reprise des hostilités en avril 1994, l'opération était presque terminée au sein de l'armée, et à travers tout le pays.*

##### *(2) Moyens matériels*

*Le M.R.N.D. tirait ses moyens matériels du détournement des biens de l'État. La plupart des hauts postes de l'administration publique et de la direction des établissements étatiques et parastatiques étant*

*occupés par les gens de confiance du M.R.N.D., le détournement des fonds et des biens matériels ne causait pas de problèmes. Ainsi, par exemple, le gros du matériel technique pour faire fonctionner la R.T.L.M. provenait de la Radio-Rwanda. Lors des hostilités d'avril-juillet 1994, le personnel de la R.T.L.M. était logé et nourri par l'état-major de l'armée.*

*Les Interahamwe s'approvisionnaient en armes, munitions et vivres à partir des camps militaires.*

### (3) Exécution du génocide et des autres massacres

*Bien que les massacres de personnes innocentes aient été globalisés et systématisés au cours de la période d'avril-juillet 1994, ils avaient débuté avant, depuis octobre 1990.*

*Les massacres d'avril-juillet 1994 ont visé deux groupes de personnes :*

- *Les leaders et l'élite de l'opposition au régime Habyarimana.*
- *Les Tutsi, indistinctement.*

*L'exécution de ces massacres s'est déroulée en deux phases :*

- *Élimination physique de leaders et élite de l'opposition les plus en vue.*
- *Extension des massacres à tous les Tutsi indistinctement et à travers tout le pays.*

#### a) Phase I :

*Élimination physique de leaders et de l'élite de l'opposition*

*La liste de personnes à éliminer, leaders et élite de l'opposition avait été préalablement établie par le groupe M.R.N.D.-C.D.R. préposé à la sale besogne.*

*Dès la mort de Habyarimana, le 6 avril 1994 vers 20 h 30, le Bataillon garde présidentielle (B.N. G.P.) a commencé à tuer systématiquement les dirigeants hauts placés de l'opposition (ministres, magistrats, hauts cadres de l'administration, hommes d'affaires...). Déjà vers 21 heures, le quartier des ministres à Kimihurura était encerclé par le B.N. G.P. et avait commencé à trier les ministres issus du M.R.N.D. pour les mettre à l'abri au camp militaire de Kimihurura. À ce sujet, selon une certaine source, un haut responsable militaire au ministère de la Défense, proche de la famille de feu président Habyarimana a donné 24 heures maximum au B.N. G.P. pour lui présenter un « bon butin », c'est-à-dire pour avoir tué tous les leaders et élites de l'opposition les plus en vue dont la liste avait déjà été établie.*

*Sitôt dit, sitôt fait; effectivement, en moins de 12 heures, les principaux leaders et élite de l'opposition étaient déjà éliminés.*

*Pareilles tueries ont été aussi directement déclenchées dans d'autres préfectures par des militaires préparés à cet effet, surtout là où le commandement militaire était dans le réseau des tueurs du M.R.N.D.-C.D.R., notamment à Cyangugu, Gikongoro, Gisenyi, et Ruhengeri.*

#### b) Phase II

*Extension des massacres*

*L'extension des massacres s'est effectuée en deux temps :*

- *Action des militaires et des Interahamwe.*
- *Action du gouvernement Kambanda-Sindikubwabo.*

##### (1) Action des militaires et des Interahamwe

*Par l'élimination physique des leaders de l'opposition, une « clique civilo-militaire » proche de feu Habyarimana, conduite par le colonel Bagosora, et qui s'estimait héritier politique naturel de Habyarimana, pensait prendre le pouvoir et diriger le pays, avec le soutien des Forces armées. Dès le 6 avril 1994, à 22 heures, la clique croyait déjà avoir en mains les commandes de l'État. Au cours de cette nuit même, les démarches de cette « clique » auprès des représentations diplomatiques à Kigali et la Minuar pour solliciter l'aval de celles-ci ont été infructueuses. Les commandants militaires, au cours de leur réunion matinale du 7 avril 1994, ont aussi refusé de donner l'aval à cette clique, mais ont plutôt mis en place un « comité militaire de crise » avec une double mission :*

- *remettre de la discipline au sein des Forces armées (était visé surtout le B.N. G.P.),*
- *mettre tout en œuvre pour permettre au gouvernement de Mme Agatha de travailler et la mise en place des institutions étatiques selon l'Accord d'Arusha.*

À noter que au cours de cette réunion, lors de la mise en place de ce comité, la plupart des commandants militaires ignoraient l'assassinat des membres du gouvernement. C'est à ce moment que même Mme Uwiringiyimana Agatha était en train d'être tuée, à sa résidence juste à côté de l'E.S.M. où se tenait la réunion.

Le comité militaire de crise n'a pas pu réussir sa mission. Mais aussi, le projet de ladite clique venait d'échouer.

La clique, qui était déjà organisée et préparée de longue date, voyant son échec, a mis en exécution un autre plan de rechange :

- Mis en place du gouvernement Kambanda-Sindikubwabo, le 9 avril 1994.
- Extension des massacres, dès le 8 avril 1994.

Pourquoi la mise en place d'un pareil gouvernement ? À travers ce gouvernement manipulable à volonté par la clique, celui-ci exerçait indirectement les pouvoirs réels, et ainsi ses intérêts restaient sauvegardés.

L'extension des massacres, le 8 avril 1994, devait viser cette fois-ci, à travers tout le pays :

- tous les Tutsis indistinctement,
- tous les Hutus, dits « complices des Inyenzi-Inkotanyi »,
- tous militaires, dits « complices » de l'ennemi.

Les massacres devaient être exécutés en impliquant le maximum possible de population.

Pour la « clique », pourquoi cette extension des massacres, pourquoi impliquer le plus de population ? Les raisons étaient les suivantes :

- Ne pas porter seule le fardeau des massacres des leaders et élite de l'opposition qui venaient d'avoir lieu, au risque d'être marginalisée.
- Dissuader éventuellement le F.P.R. à continuer les combats.
- Si le F.P.R. devait gagner la guerre (ce qui était très prévisible, et même inévitable, selon les analyses politico-militaires), recueillir un pays ruiné et ne pas trouver sur place des adeptes (la politique de la terre brûlée).

Dans tous les cas, durant toute la période des massacres, même s'il y a eu participation plus accrue du gouvernement Kambanda dans l'incitation et l'encadrement aux massacres, le rôle le plus prépondérant dans l'exécution des massacres est revenu à la milice Interahamwe et la susdite « clique civilo-militaire ».

## (2) Action du gouvernement Kambanda-Sindikubwabo

Jusqu'en mi-avril 1994, la conception et l'exécution des massacres étaient le monopole de ladite « clique » et des Interahamwe. À partir de la mi-avril, le gouvernement Kambanda-Sindikubwabo va aussi entrer en jeu, d'abord, en endossant les massacres déjà consommés par la clique de militaires et les Interahamwe, ensuite en sensibilisant les autorités administratives et la population hutu pour tuer davantage et en mobilisant les ressources nécessaires pour mener à bien la sale besogne.

Il est à rappeler que jusqu'alors dans certains coins du pays, la population avait refusé de participer à des tueries, et même s'était solidarisée, organisée par les autorités administratives locales de cœur pour se protéger contre les expéditions des milices Interahamwe. C'est le cas notamment de certaines communes de Gitarama et de Butare. Il fallut l'intervention des membres du gouvernement Kambanda-Sindikubwabo et des expéditions plus musclées des militaires et des Interahamwe pour massacrer et inciter la population aux massacres. L'on se rappellera par exemple du fameux discours du Dr Sindikubwabo en avril 1994 à Butare, incitant la population à l'action criminelle.

Les autorités administratives (préfets et bourgmestres) ont vite été écartées par le gouvernement, et même certains tués (ce fut le cas du préfet de Butare, Habyarimana J. Baptiste et du bourgmestre de Mugina).

La prétendue défense civile mise en place fin mai 1994 par le gouvernement Kambanda a raffiné l'encadrement des criminels pour mieux exécuter leur horrible besogne.

## PARTIE II

### Comment asseoir la tolérance au Rwanda

#### 1. Notion

Avant de faire quelques propositions sur comment asseoir la tolérance au Rwanda, il convient d'abord de s'entendre sur la notion de « tolérance » telle qu'elle figure à l'intitulé du thème de l'exposé, et telle

qu'elle est actuellement utilisée par le discours politique. J'en profiterai également pour parler de la notion de « réconciliation nationale ».

L'on parle de la « tolérance » quand on se trouve face à un gêne quelconque, à un harcèlement, à des bêtises, à des fautes ou des crimes, bref quand on a à supporter des torts que l'on subit, causés par une autre personne, celle-ci pouvant être notamment, en guise d'exemple :

- un condisciple de classe ou de profession;
- un condisciple de chambre ou de home;
- un conjoint;
- un enfant ou un parent;
- un frère ou une sœur;
- un voisin;
- un employeur ou un employé.

En ce cas, en parlant de tolérance, au lieu d'exiger la réparation des torts subis, la victime accepte avec résignation les conséquences.

Aujourd'hui, dans le langage politique, l'on parle souvent de « tolérance » pour signifier la cohabitation pacifique entre les individus présentant quelques éléments de différences, basés notamment sur l'ethnie ou la tribu, la race, la couleur, le sexe, les croyances religieuses ou philosophiques, les opinions politiques et la situation socio-économique.

En ce qui me concerne, je me garde d'utiliser le terme « tolérance » dans pareils cas. En effet, ne constituent pas des fautes ou torts les différences ethniques, tribales, religieuses, raciales, politiques... pour les tolérer. Quand il y a torts suite à un quelconque acte, les victimes doivent être soulagées par la réparation des torts subis, et les causeurs de torts corrigés. L'on parlerait plutôt dans ce cas de « réconciliation » entre les victimes et les fautifs (personnes en fait en conflit), pour trancher le conflit né des torts, et ainsi aboutir à une cohabitation pacifique, à une situation non conflictuelle, bref, à la paix sociale.

Ceci étant dit, à la place du titre « comment asseoir la tolérance au Rwanda », j'aimerais dire plutôt « comment asseoir la paix sociale au Rwanda ». Pour répondre à cette question, il convient de dégager préalablement les éléments perturbateurs de la paix sociale au Rwanda. Ces éléments étant connus, il serait aisé de répondre à la question posée.

## 2. Éléments perturbateurs de la paix sociale au Rwanda

Périodiquement, le Rwanda est le théâtre de conflits sociaux sanglants, de massacres dont l'un des plus horribles de l'humanité est le génocide d'avril-juillet 1994.

L'origine profonde de tous ces conflits, qui ont une apparence ethnique, est l'accumulation des abus et exactions de toutes sortes, l'injustice sociale.

L'injustice sociale se manifeste notamment comme suit :

- L'ignorance (droit à l'éducation et à l'information pour les uns, ignorance pour les autres).
- La mauvaise répartition des richesses du pays (pauvreté accrue pour les uns, abondance pour les autres).
- La mauvaise administration de la justice (reconnaissance de droits pour les uns, méconnaissance des droits des autres).
- Les abus et arbitraires de toutes sortes (séquestrations et emprisonnements arbitraires, confiscations des biens, corruption...).
- Exclusion et discriminations de toutes sortes.

À un certain moment, l'injustice atteint le seuil de l'insupportable de telle façon que les victimes s'organisent et se coalisent pour corriger l'injustice. En même temps, les privilégiés s'organisent aussi pour protéger leurs privilèges, en fait, pour perpétuer l'injustice sociale; d'où le choc, parfois, sanglant.

Il faut noter qu'au Rwanda, la classe des privilégiés est constituée de l'élite du pouvoir, d'une certaine partie de l'élite intellectuelle (les scolarisés) et des hommes d'affaires. C'est cette classe là qui a toujours orchestré les actions d'injustice dont sont victimes la grande majorité de la classe moyenne au Rwanda.

## 3. Qui tolère qui ? Qui se réconcilie avec qui ?

Tel que noté ci-haut, un groupe domine un autre, un groupe cause des torts à un autre. Le groupe qui cause des torts est indiqué : le groupe constitué de l'élite gouvernante, de l'élite intellectuelle et d'hommes d'affaires. L'autre groupe victime est le reste des citoyens. Le génocide et d'autres massacres perpétrés au Rwanda ont été conçus et planifiés, non pas par la masse paysanne et ouvrière, mais par l'élite politique et l'élite intellectuelle.

*S'il faut parler de la « réconciliation nationale », doivent alors se réconcilier d'abord l'élite politique et intellectuelle, d'une part, et le reste des citoyens, d'autre part. Ce serait cette réconciliation qui aboutirait à la paix sociale.*

*4. Comment opérer la réconciliation pour la paix sociale ? Comment asseoir la paix sociale ?*

*Il n'y a pas de société exempte de conflits sociaux. Bien gérés, ces conflits peuvent être le moteur du développement par le dynamisme social qu'ils suscitent. Mal gérés, ils aboutissent souvent à des crises, même sanglantes, et ainsi freinent le bien-être de la population.*

*La gestion de la société incombe toujours à l'élite. Au Rwanda, l'élite politique est en principe recrutée au sein de l'élite intellectuelle. Malheureusement, le mécanisme de constitution de l'élite, politique ou intellectuelle, n'a pas favorisé la compétition loyale et la compétence, mais plutôt le clientélisme discriminatoire et la médiocrité. Il n'est dès lors pas surprenant que l'on a abouti à une gestion de société génératrice d'injustices sociales et qui a toujours conduit à des drames sanglants.*

*Pour aboutir à une véritable réconciliation, pour asseoir solidement une paix sociale, il faudrait :*

- Une élite politique qui reconnaît et respecte les droits de la masse sensée être dirigée,*
- Des mécanismes, respectés par tous, qui favorisent la compétition loyale et la compétence pour les candidats à la gestion de la société,*
- Des mécanismes non biaisés de contrôle des actions de ceux qui ont en charge la gestion de la société,*
- Une élite au pouvoir qui respecte et fait respecter les droits des individus, par l'instauration d'une justice saine et non discriminatoire, qui ne laisse pas passer l'impunité,*
- Des mécanismes de gestion qui favorisent une répartition équitable des richesses, mais surtout qui ne gonflent pas uniquement les poches de l'élite dirigeante et de ses proches, au détriment de la masse laborieuse.*

*Et plus concrètement, dans l'immédiat au Rwanda, il faut urgemment instaurer une justice saine et sereine qui punit les criminels, mais et surtout qui rassure les honnêtes citoyens. Une telle justice peut certainement constituer une base solide de la réconciliation nationale et par conséquent de la paix sociale au Rwanda.*

**ANNEXE 3****DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES****Amnistie**

20 MAI 1963 — LOI.

*Amnistie générale des infractions politiques commises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1959 et le 1<sup>er</sup> juillet 1962. (J.O., 1963, p. 299)*

1. *Amnistie générale et inconditionnelle est accordée pour toutes les infractions commises à l'occasion de la Révolution sociale pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 1959 au 1<sup>er</sup> juillet 1962 et qui, en raison de leur nature, de leur mobile, des circonstances ou des motifs qui les ont inspirées, rentrent dans le cadre de la participation à la lutte de libération nationale et revêtent ainsi un caractère politique même si elles constituent des infractions de droit commun.*

2. *Sont écartées du bénéfice de l'amnistie accordée par l'article premier de la présente loi les infractions commises durant cette période par des personnes qui ont lutté contre la libération des masses opprimées par la domination féodo-colonialiste.*

3. *L'amnistie anéantit les poursuites et les condamnations pénales à l'exclusion des condamnations civiles.*

*Toutefois, l'exécution des condamnations civiles ne pourra être poursuivie par voie de contrainte par corps qu'après un délai de 5 mois à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi.*

4. *L'amnistie ne peut être opposée aux droits des tiers. Elle n'empêche pas l'action en dommages-intérêts fondée sur l'infraction.*

5. *Les frais de justice et les amendes déjà perçues restent acquises au Trésor.*

*Les confiscations prononcées restent définitives.*

6. *L'amnistie relève de la déchéance des droits d'électorat et d'éligibilité découlant éventuellement des condamnations encourues.*

7. *Le caractère politique des infractions susceptibles d'amnistie est déterminé par une commission composée d'un magistrat et de deux assesseurs désignés par le ministre de la Justice.*

8. *La commission porte le nom de « Commission d'amnistie politique ».*

9. *La commission est saisie à la diligence du ministère public de toutes les affaires relatives à des infractions commises entre le 1<sup>er</sup> octobre 1959 et le 1<sup>er</sup> juillet 1962 susceptibles de bénéficier de l'amnistie et du chef desquelles ou bien des condamnations ont été prononcées, ou bien des instructions ou des poursuites sont en cours.*

*La commission peut réclamer au ministère public le dossier de toute affaire qu'elle croit pouvoir être de sa compétence ainsi que la communication de toute pièce qu'elle estime nécessaire à ses travaux.*

10. *La commission statuant d'office et sur pièces constate souverainement le caractère politique des infractions susceptibles d'amnistie.*

11. *Toutes les contestations en matière d'application de la présente loi seront soumises à la commission d'amnistie politique.*

*Les décisions de la commission sont sans recours.*

12. *La présente loi entre en vigueur à la date de sa signature.*

30 NOVEMBRE 1974 — DÉCRET-LOI.

*Amnistie de certaines infractions politiques. (J.O., 1974, p. 626).*

1. *Amnistie est accordée à toutes les personnes qui ont été poursuivies, sont susceptibles d'être poursuivies ou ont été condamnées du chef d'infractions à la sûreté intérieure de l'État commises la nuit du 18 au 19 septembre 1968 qui, en raison de leur nature, de leur mobile, des circonstances ou des motifs qui les ont inspirées, revêtent un caractère politique.*

2. *Notre ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret-loi.*

3. *Le présent décret-loi sort ses effets à la date de sa signature.*

13 DÉCEMBRE 1991 — LOI n° 60/91.

*Amnistie générale et voie de solution au problème des réfugiés. (J.O., 1991, p. 1930).*

1. *Sont amnistiés les faits susceptibles d'entraîner ou ayant entraîné une condamnation à une ou plusieurs peines prévues par les lois pénales lorsque lesdits faits ont été commis par des réfugiés rwandais*

*avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi, soit avant leur départ, soit durant leur séjour à l'étranger.*

*2. Les frais de justice et les amendes déjà perçus restent acquis au Trésor.*

*3. La présente amnistie ne peut en aucun cas constituer un obstacle à l'action en révision que pourrait intenter le condamné en vue de faire établir son innocence.*

## ANNEXE 4

## PLAINTE CONTRE LA MINUAR BELGE

Moi Mukayiranga, veuve du feu Kanyabugogi Fidèle, née le 24 juin 1951, mère de 5 enfants, dont deux garçons ont été tués dans le génocide de Butare, le 30 avril 1996, j'accuse la Minuar belge de la « non-assistance des personnes à danger » qu'a entraîné la mort de :

— Mon mari Kanyabugogi Fidèle, âgé de 54 ans, ingénieur-physicien, fonctionnaire de l'État, l'homme des droits de l'homme et lutteur engagé de l'ancienne dictature rwandaise.

— Mon beau-frère, Rusiviro Ruhengeli, né en 1951, rescapé du génocide des Bagogwe de janvier 1991 en préfecture de (illisible).

— Par sa présence à l'E.T.O. Kicukiro, la Minuar belge a attiré environ 4 000 personnes dans ses locaux. Tout le monde des quartiers de Likoude (illisible) Kagarama, Katenga, Kanombe avait tenté de regagner cette Minuar belge parce qu'il avait plein espoir d'une entière protection vu leur équipement militaire et communicatif et sachant l'objet de leur mission au Rwanda, à savoir la sécurité des Rwandais en danger.

Nous aussi, le 10 avril 1994, nous sommes arrivés à l'E.T.O. Kicukiro vers 6 heures du matin, à notre arrivée, les autres fuyards du quartier ont applaudi à la vue de mon mari Kanyabugogi, ils étaient heureux de voir que même lui, homme de droit de l'homme, était lui aussi sauvé comme eux, en arrivant à la Minuar belge.

Il n'a pas perdu son temps. Comme un leader, il a commencé à organiser les gens, c'est ainsi qu'un comité de sécurité - d'hygiène - d'approvisionnement ont été créés. Il disait on va passer des longs jours ici sous la protection de la Minuar, mais elle ne va pas nous nourrir, ni nous organiser dans notre vie quotidienne. On s'était sauvé après le pillage de notre maison, après avoir assisté cachés à l'incendie de notre maison dans laquelle on venait de passer 20 ans de vie heureuse. Mais arrivés à l'E.T.O. à la Minuar, nous avions tout oublié, nous étions sauvés et c'était l'essentiel.

Lundi le 11 avril 1994, beaucoup d'autres blessés venaient de tous les coins, ils s'enfuyaient vers la Minuar, ils venaient d'assister, impuissants à la mort des leurs, mais on voyait qu'arrivés là-bas ils étaient soulagés et tout heureux. Ce 11 avril 1994, les Interahamwe avaient essayé de nous lancer les grenades de derrière l'enclos, et de la cour où nous étions, les militaires de la Minuar nous conseillaient de nous mettre par terre et ils braquaient seulement leurs armes du côté des Interahamwe mais sans bouger de leur poste.

Certaines de mes amies racontaient que la Minuar belge est en train de plier bagages mais moi, je les soulageais que c'était impossible et impensable qu'ils fassent ça parce qu'ils sont là pour veiller sur nous et ne peuvent pas nous abandonner alors que de l'E.T.O. on entendait les grondements des armes, le bruit des maisons incendiées aux bombes etc. Ils étaient suffisamment témoins du danger que nous courions. Tout d'un coup, dans l'après-midi du 11 avril 1994, un convoi militaire (français ou belge) a surgi pour venir évacuer des couples mixtes et des gens travaillant pour les O.N.G. de l'O.N.U. Dans notre foule aussi, il y avait des familles que les militaires rwandais venaient chercher qui dans les camionnettes, qui dans les voitures. Il y avait un mouvement d'agitation de deux côtés mais nous, on était tranquille parce que la Minuar était toujours là et on était sûr qu'elle resterait. Les préparatifs de départ ont commencé dans une grande discrétion et les voitures sont arrivées, ils ont monté vite et sont partis comme une flèche. Des jeunes gens qui avaient suivi leur mouvement ont essayé de leur barrer chemin en se mettant par terre, mais hautains ils sont passés à côté, et ils crachaient même sur ces jeunes gens en leur disant : « Vous tous rwandais êtes les mêmes, vous venez de tuer nos dix commandos. » La mort de notre président avait entraîné la mort pour les Tutsi et voilà qu'aussi la mort de dix commandos nous enchaîne encore dans une mort surprenante et lâche et injuste.

Ils sont partis et les gens qui étaient parvenus dans leurs camionnettes ont été jetés par terre par les militaires belges en qu'on avait plein d'espoir de survie.

Il nous ont abandonné, nous restions là affolés, apeurés, désespérés; se disant adieu l'un, l'autre. Les hommes ont crié fort pour nous rappeler de nous sauver vers l'autre Minuar Bagladesh au stade Amahoro à environ 5 heures à pied. Mais les Interahamwe sont tout de suite entrés, ils étaient derrière l'enclos, ils ont commencé à tuer à la machette, au gourdin, à l'épée etc. Par une sortie, on se bousculait pour sortir et arrivés à l'extérieur, nous voyons les militaires de l'ancienne armée qui nous braquent les armes. Eux aussi commencent à fouiller et piller argent et montre. Nous passons par tous les chemins, les routes sont barrées, nous avons couru jusqu'à la route principale et là les militaires et Interahamwe nous ont fait rebrousser chemin jusqu'au lieu du massacre à Nyanga.

C'est là que mon mari est mort suite aux machettes et marteaux le 11 avril 1994.

— La Minuar n'a pas tenté une évacuation possible, elle en avait les possibilités mais n'a pas voulu.

— La Minuar est parti sans laisser derrière elle une relève de sécurité possible.

— Leur départ du 11 avril 1994 a fait tué environ 4 000 personnes y compris mon mari et mon beau frère pré-cités. Ce fût le nombre de morts le plus élevé parmi les autres régions de la ville de Kigali ravagées dans le génocide d'avril 1994 de par leur présence et attirance. Je garde espoir que la Minuar sera jugée et que je serais dédommagée pour mon mari et mon beau frère.

Mukayiranga.... , veuve du feu  
Kanyabugogi Fidèle.

## ANNEXE 5

## AMBASSADE DE BELGIQUE — KIGALI

*Ressortissants belges civils morts pendant les événements d'avril-juillet 1994*

## A) MORT VIOLENTE

1. Etienne Staelgrave (né le 8 octobre 1963 à Tournai): tué le 7 avril 1994 à Kigali par les membres de la garde présidentielle « parce qu'il était belge ».

2. Paul Van Vynckt (né le 20 février 1945 à Charleroi): tué en juillet 1994. Son corps avait une balle dans la tête, a été vu le 11 juillet 1994 par une Rwandaise dans un fossé à Rushashi sur une route secondaire à l'ouest de la grande route Kigali-Ruhengeri. Il aurait été tué lors des combats entre F.A.R. et F.P.R.

3. Albert Craemers (né le 20 novembre 1937 à Woluwe-Saint-Pierre): tué le 7 avril 1994 à Nyamirambo (Kigali) par des militaires F.A.R. « parce qu'il était belge » (après vérification de son passeport).

4. Paul Kesenne (né le 25 février 1936 à Corswarem): prêtre-missionnaire, curé de la paroisse de Rususa, tué le 15 juillet 1994 à Gisenyi.

5. Annie Roland (née le 10 juin 1938 à Biesmerée): épouse de Jean Huss Mugwaneza (Rwandais), tuée avec son époux le 7 avril 1994 à Kicukiro (Kigali).

6. Claire Beckers (née le 22 février 1948 à Bruxelles): épouse d'Isaïe Bucyana, tuée à Kigali début avril avec son époux et une fille.

7. Katia Bucyana (née le 12 janvier 1974 à Bruxelles): fille de Claire Beckers, tuée à Kigali début avril avec ses parents.

8. Antoine Godfriaux (née le 24 juillet 1962 à Mons): coopérant-O.N.G., tué par balles par Interahamwe le 7 avril 1994 à Rambura, commune Karago (Gisenyi).

9. Christine André (née le 21 juillet 1966 à Mons): épouse de Godfriaux, coopérant-O.N.G., tuée par balles par Interahamwe le 7 avril 1994 à Rambura, commune Karago (Gisenyi).

10. Olivier Dulieu (né le 4 décembre 1970 à Ixelles): coopérant-O.N.G., tué par balles/éclat grenade par Interahamwe le 7 avril 1994 à Rambura, commune Karago (Gisenyi).

## B) MORT NATURELLE

1. Père Gigi Michel (né le 7 avril 1940): mort le 6 juillet 1994 à Nyababanda par maladie/manque de soins (probablement pneumonie).

2. Hélène Lévêque (née le 14 avril 1925 à Jemappes): morte le 27 juin 1994 à Kigali par manque de soins/privation.